

Welcome to ENIM!



Guide de l'étudiant en programme d'échange

Exchange Student Guide

BIENVENUE !



Chers étudiants,

Nous sommes heureux de vous présenter ce guide d'accueil pour préparer votre mobilité à l'ENIM en programme d'échange. Enrichi de renseignements utiles et pratiques sur votre installation et formation à l'ENIM, ce guide est un manuel indispensable à vous tous.

Leader de la mobilité internationale, l'ENIM a tissé des liens avec vos universités aux quatre coins du monde. Son but est de vous offrir une formation qui vous apportera une plus-value assurée en vous amenant à travailler dans un contexte mondial, en plus d'offrir à nos élèves-ingénieurs des séjours d'études et des stages intégrés à leur formation dans vos universités.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes : nous avons plus de 25% d'étudiants étrangers, et parmi chaque promotion de nos élèves-ingénieurs diplômés plus de 50% auront pu bénéficier d'un séjour pédagogique ou industriel à l'étranger.

Nous espérons que ce guide, et le service de « guichet unique » qui vous sera proposé à la rentrée, vous aideront à bien démarrer votre séjour à l'ENIM.

Dans l'attente de vous accueillir,
L'équipe du Service des Relations
Internationales

WELCOME!

Dear students,

We are happy to bring you this welcome guide to help you prepare your upcoming exchange program at ENIM. We hope that the information provided in this booklet about getting settled in France and studying at ENIM will be an invaluable resource for all of you.

As a leader in International Relations, ENIM has developed strong ties to universities all over the world. Our goal is to offer you a solid academic program and give you the experience of working in a global context, as well as offer study abroad and internship opportunities in your universities to our local engineering students.

The figures speak for themselves: over 25% of our student body is made up of foreign students, and over 50% of each graduating class will have participated in study abroad programs or completed internships abroad during their time at ENIM.

We hope that this guide, in addition to all the services you will be offered by our office in September, will help make your ENIM experience unforgettable

*We look forward to seeing you at ENIM!
The International Relations Team*



Sommaire – *Table of Contents*



1.	Les associations d'élèves	<i>Student Organizations</i>	4
2.	Comment accéder à l'ENIM	<i>Getting to ENIM</i>	6
3.	Possibilités d'échange	<i>Exchange Possibilities</i>	9
4.	Découvrir Metz	<i>Discovering Metz</i>	13
5.	Se loger à Metz	<i>Housing in Metz</i>	15
5.	Intégration et informations utiles	<i>Orientation and Useful Information</i>	18
7.	Financer son séjour	<i>Financing your studies</i>	25
8.	Liens et contacts utiles	<i>Useful Links and Contacts</i>	27



L'Association des Elèves de l'ENIM te souhaite la bienvenue !

Cher nouvel élève,

Tout d'abord, l'ADENIM et moi-même te félicitons pour ta sélection au sein de notre école, et nous espérons que tu y passeras les meilleurs moments de ta vie étudiante.

Tu vas bientôt intégrer notre école et découvrir les joies de la vie énimienne. Tu découvriras que la vie associative de l'école est pleine de projets et de surprises et que nous sommes là pour t'aider à bien t'intégrer et à participer un maximum à ce système.

L'ADENIM (plus connu sous le nom de BDE, Bureau Des Elèves) est une association importante dans l'école. C'est elle qui coordonne les actions des différentes associations de l'école, qui gère les budgets et qui aide à organiser toutes les manifestations. Tu trouveras ci-après une fiche de présentation complète de l'association.

A l'ENIM, tu pourras découvrir 7 associations (Association Des Elèves, Association Sportive, Association Sociale, Association Technologique, Association Culturelle, Association Ecologique, Enim Etudes et l'Association Internationale).

L'AIEENIM (Association Internationale) est une des associations que tu découvriras en premier. En effet, son rôle est d'organiser ton intégration et d'aider les élèves étrangers à s'installer, compléter les documents administratifs et à découvrir la région. Bref, pour que tu te sentes bien dès ton arrivée dans la ville de Metz !

Nous nous rencontrerons bientôt pour commencer cette nouvelle aventure !

Enimiennement,

Steve BLETTNER

Vice-Président de l'ADENIM





ADENIM

Association des Elèves de l'ENIM

L'ADENIM est l'association principale de l'Ecole Nationale d'Ingénieurs de Metz. Elle encadre toutes les manifestations de l'année, supervise le travail des autres associations, gère les budgets et les différents partenariats.

Au cours de l'année, l'ADENIM organise aussi de nombreux événements :

L'accueil des nouveaux entrants est une partie très importante de l'association. Dès le mois d'août, l'ADENIM accueille les nouveaux arrivants, les aide dans les diverses tâches administratives et leur fait découvrir la région dans une ambiance solidaire et conviviale, pour que cette arrivée se passe du mieux possible.



La Boom ENIM est la plus grande soirée étudiante de la région. Organisée par la Com' boom et le Bureau Des Elèves tous les mois, elle réunit tous les étudiants dans une ambiance unique.

La Remise des Diplômes de l'ENIM est l'une des plus prestigieuses remise de diplômes en France, où les 5^{ème} années reçoivent leur titre d'ingénieur ENIM.



La Com'Info : un groupe d'étudiants qui permet la large diffusion d'informations au sein de l'école grâce notamment au célèbre journal de l'école : l'Enimitable.

La boutique ENIM : elle permet à tous les étudiants de porter fièrement les couleurs de leur école grâce à divers produits dérivés tels que chemises, polos, t-shirts ou clés USB.



Le IV (la cafet') : l'espace détente de l'ENIM. Elle permet de satisfaire les besoins de chacun, dans la bonne humeur, et accueille régulièrement quelques soirées spéciales !

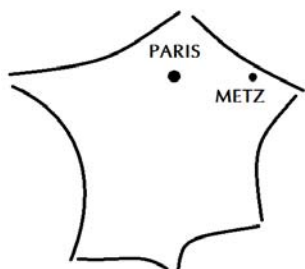
Le guide du Graouilly : le guide référence des étudiants de Metz regroupant toutes les bonnes adresses pour manger, sortir, se loger...

Enfin, l'ADENIM entretient également les divers partenariats existants avec les administrations, les collèges, les lycées et les entreprises de la région, et elle représente l'école dans les salons et forums étudiants de toute la France.

Situation de Metz – Getting to Metz

SITUATION

- Paris 330 km
- Nancy 55 km
- Luxembourg Ville 65 km
- Allemagne 70 km



WHAT'S NEARBY

- Paris 330 km
- Nancy 55 km
- Luxembourg City 65 km
- Germany 70 km



Par avion

Proximité des aéroports de Luxembourg, Sarrebruck, Metz/Nancy, Strasbourg. Vous pouvez également arriver à CDG Paris et prendre le TGV de la voie CDG TGV 2 jusqu'à la gare TGV Lorraine (Louvigny, à 30 km de Metz) ou le TGV de la Gare de l'Est directement jusqu'à Metz.

Arriving by Plane

Nearby Airports include Luxembourg, Sarrebruck, Metz/Nancy, and Strasbourg. Arriving at Paris CDG, you can take the TGV train from CDG TGV terminal 2 to TGV train station Lorraine (Louvigny, 30 km de Metz) or to Metz directly from the Gare de l'Est.

En train

1h20 de Paris en TGV
40 min de Luxembourg Ville (départs toutes les heures)

Arriving by Train

1 hour 20 minutes from Paris by the TGV train
40 minutes from Luxembourg by train with connections every hour

Plan de Metz – Map of Metz



Se rendre à l'ENIM en taxi - Getting to ENIM by taxi

TAXIS DE METZ : +33 3 87 56 91 92

Se rendre à l'ENIM par les transports en commun Getting to ENIM by public transportation

M B **METTIS LIGNE B**

Depuis la gare, prendre la **Mettis ligne B** en direction de "Hôpital Mercy." L'arrêt de l'ENIM s'appelle "**Grandes Ecoles**." Le trajet prend environ 20 minutes. Il y a un départ à peu près tous les 10 minutes aux heures de pointe.

From the train station, take the **Mettis B Line** towards "Hôpital Mercy." The stop for ENIM is called "**Grandes Ecoles**." The trip takes around 20 minutes, and the Mettis passes about every 10 minutes during normal hours.

GARE DE METZ



ENIM



Plus d'informations / More information : <http://www.lemet.fr>



Se rendre à l'ENIM en voiture

Depuis le Luxembourg et la Belgique

Prendre l'autoroute **A31** direction **Metz**
Prendre la sortie **A4 / E50** en direction de **Metz-Est / Sarrebruck / Strasbourg**
Prendre légèrement à droite sur **A315** (panneaux vers **Metz-Est / Château-Salins / Borny**)
Continuer sur **N431**
Prendre la sortie **D955** en direction de **Strasbourg / Morhange / Château-Salins / Aéroport Régional**
Au rond-point, prendre la 1ère sortie sur **Av. de Strasbourg / D955**
Au rond-point, prendre la 1ère sortie sur **D999 / Route d'Ars Laquenexy**

Depuis Nancy

Prendre l'autoroute **A31** direction **Metz**
Prendre la sortie **29** vers **Saarbrücken / Metz-Est / Marly**
Rejoindre **N431**
Prendre la sortie **D955** en direction de **Strasbourg / Château-Salins / Metz-Grigy**
Au rond-point, prendre la 2e sortie sur **Av. de Strasbourg / D955**
Traverser le rond-point
Au rond-point, prendre la 1ère sortie sur **D999 / Route d'Ars Laquenexy**

Depuis Sarrebrück et Francfort

Prenez l'autoroute **A4** direction **Paris**
Prendre légèrement à gauche sur **A314** (panneaux vers **Metz / Nancy**)
Prendre la sortie à gauche en direction de **N431 / Nancy / Aéroport Régional / Centre Foires et Congrès / Technopôle / Actipôle**
Rejoindre **A315**
Continuer sur **N431**
Prendre la sortie **D955** en direction de **Strasbourg / Morhange / Château-Salins / Aéroport Régional**
Au rond-point, prendre la 1ère sortie sur **Av. de Strasbourg / D955**
Au rond-point, prendre la 1ère sortie sur **D999 / Route d'Ars Laquenexy**

Depuis Paris

Prendre l'autoroute **A4** direction **Metz / Strasbourg**
Prendre légèrement à droite sur **A315** (panneaux vers **Metz-Est / Château-Salins / Borny**)
Continuer sur **N431**
Prendre la sortie **D955** en direction de **Strasbourg / Morhange / Château-Salins / Aéroport Régional**
Au rond-point, prendre la 1ère sortie sur **Av. de Strasbourg / D955**
Au rond-point, prendre la 1ère sortie sur **D999 / Route d'Ars Laquenexy**

Driving directions to ENIM

From Luxembourg and Belgium

Take the **A31** highway towards **Metz**
Take the **A4 / E50** exit towards **Metz-Est / Sarrebruck / Strasbourg**
Merge right onto **A315** (towards **Metz-Est / Château-Salins / Borny**)
Continue on **N431**
Take the **D955** exit towards **Strasbourg / Morhange / Château-Salins / Aéroport Régional**
At the turnabout, take the first right onto **Av. de Strasbourg / D955**
At the turnabout, take the first right onto **D999 / Route d'Ars Laquenexy**

From Nancy

Take the **A31** highway towards **Metz**
Take Exit **29** towards **Saarbrücken / Metz-Est / Marly**
Merge onto **N431**
Take the **D955** exit towards **Strasbourg / Château-Salins / Metz-Grigy**
At the turnabout, take the second right onto **Av. de Strasbourg / D955**
Go straight at the next turnabout
At the turnabout, take the first right onto **D999 / Route d'Ars Laquenexy**

From Sarrebruck and Frankfurt

Take the **A4** highway towards **Paris**
Merge slightly left onto **A314** (towards **Metz / Nancy**)
Take the left exit towards **N431 / Nancy / Aéroport Régional / Centre Foires et Congrès / Technopôle / Actipôle**
Merge onto **A315**
Continue on **N431**
Take the **D955** exit towards **Strasbourg / Morhange / Château-Salins / Aéroport Régional**
At the turnabout, take the first right onto **Av. de Strasbourg / D955**
At the turnabout, take the first right onto **D999 / Route d'Ars Laquenexy**

From Paris

Take the **A4** highway towards **Metz / Strasbourg**
Merge slightly right onto **A315** (towards **Metz-Est / Château-Salins / Borny**)
Continue on **N431**
Take the **D955** exit towards **Strasbourg / Morhange / Château-Salins / Aéroport Régional**
At the turnabout, take the first right onto **Av. de Strasbourg / D955**
At the turnabout, take the first right onto **D999 / Route d'Ars Laquenexy**

Possibilités d'échange – Exchange Possibilities



National Engineering School of Metz International Relations

1 route d'Ars Laquenexy – CS 65820 – 57078 Metz Cedex 3
+33 (0)3 87 34 42 66
relinter@enim.fr
www.enim.fr

The ENIM Engineering Degree Curriculum

Organization of the ENIM Engineering Degree Program:

1 st year		2 nd year		3 rd year		4 th year		5 th year	
S1 Classes	S2 Classes	S3 Classes	S4 Industrial Work Placement	S5 Classes	S6 Classes	S7 Industrial Work Placement	S8 Classes	S9 Option (Specializ- ation)	S10 End of Studies Project

Exchange Possibilities

Mechanical and Production Engineering

DEGREE PROGRAM

Engineering Degree – Double Degree 120 ECTS / 2 full years

- **Double degree with partner institution**
- **Curriculum:** Industrial work placement, classes from the 4th year, 6-week internship, 5th year Option (specialization), End of studies project
- **Admission requirements:**
 - 7 semesters completed at a partner institution
 - B1 level in English
 - B1 level in French

4 th year		Additional internship	5 th year	
S7 Industrial Work Placement	S8 Classes	6-week internship in June and July	S9 Option (Specializ- ation)	S10 End of Studies Project (PFE)*

*The PFE can be done abroad in certain cases (according to the modalities of the double degree agreement).

Master 60 ECTS / 1 full year

- **Master: Design, Industrialization, Innovation (Master C2I)**
- or
- **Master: Mechanics, Materials, Structures, Processes (Master MMSP)**
- **Curriculum:** 5th year option (specialization) in Research, Development and Innovation from September to January, Research Project in ENIM laboratory from January to June
- **Admission requirements:**
 - B1 level in English
 - B1 level in French
 - Candidates must have an Engineering Degree, a Master's M1 level, or be admitted in the 5th year of an engineering school..

5 th year	
S9 RDI Option (Specializ- ation)	S10 Research Project

5th Year Options (Specializations) at ENIM

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • Mechanical Computer Aided Design • Energy and the Environment • Logistics • Quality and Continuing Improvement • <i>International Program (taught in English)</i> | <ul style="list-style-type: none"> • Industrial Maintenance Installations Management • Production Line Management • Product Cycle Life Management (PLM) • Research, Development & Innovation (RDI) |
|---|--|

Organization of the ENIM Engineering Degree Program:

1 st year		2 nd year		3 rd year		4 th year		5 th year	
S1 Classes	S2 Classes	S3 Classes	S4 Industrial Work Placement	S5 Classes	S6 Classes	S7 Industrial Work Placement	S8 Classes	S9 Option (Specialization)	S10 End of Studies Project

Exchange Possibilities
Mechanical and Production Engineering

NON-DEGREE PROGRAM

Non-degree Program: 1 year 60 ECTS / 1 full year

The 4th year program: industrial work placement from September to January and classes from January to June

Admission Requirements:

- B1 level in French

or

The 5th year program: 5th year option (specialization) from September to January and End of Studies Project from January to June

Admission requirements:

- B1 level in French

N.B.: The number of spots for the 5th year program is limited to the 5 best applications. We cannot guarantee students placement in the specialization of their choice.

4 th year	
S7 Industrial Work Placement	S8 Classes

5 th year	
S9 Option (Specialization)	S10 End of Studies Project

Non-degree Program: 1st semester September to January 30 ECTS / 1 semester

Project in an ENIM laboratory

Admission requirements:

- B1 level in French

or

Collaborative Engineering Project

Admission requirements:

- B1 level in English

or

International Program (in English)

Admission requirements:

- 6 to 8 semesters completed at partner institution
- B1 level in English
- No minimum requirement in French

S7 Project in an ENIM Laboratory

S7 Collaborative Engineering Project

S9 International Program (in English)
--

Non-degree Program: 2nd semester January to June 30 ECTS / 1 semester

Project in an ENIM laboratory

Admission requirements:

- B1 level in French

or

4th year classes

Admission requirements:

- B1 level in French

S8 Project in an ENIM Laboratory

S8 Classes

Formation à l'ENIM : diplôme d'ingénieur

Le parcours classique de la formation d'ingénieur ENIM :

1 ^{ère} année		2 ^{ème} année		3 ^{ème} année		4 ^{ème} année		5 ^{ème} année	
S1 Cours	S2 Cours	S3 Cours	S4 Stage industriel	S5 Cours	S6 Cours	S7 Stage industriel	S8 Cours	S9 Option	S10 Projet de Fin d'Etudes

Possibilités d'échanges

Génie mécanique et production

FORMATION DIPLOMANTE

Diplôme d'ingénieur – Double diplôme 120 ECTS / 2 années complètes

• **Double diplôme avec établissement partenaire**

• **Cursus** : Stage industriel, cours de 4^{ème} année, stage de 6 semaines, option de 5^{ème} année, projet de fin d'études

• **Conditions d'admissibilité** :

- 7 semestres validés à l'établissement partenaire
- Niveau B1 en anglais
- Niveau B1 en français

4 ^{ème} année		Stage complémentaire	5 ^{ème} année	
S7 Stage industriel	S8 Cours	Stage industriel de 6 semaines de juin à juillet	S9 Option	S10 Projet de Fin d'Etudes (PFE)*

*Le PFE peut se dérouler à l'étranger dans certains cas (selon les modalités de la convention de double diplôme).

Master

60 ECTS / 1 année complète

• **Master Conception, Industrialisation, Innovation (Master C2I)**

ou

• **Master Mécanique, Matériaux, Structures, Procédés (Master MMSP)**

• **Cursus** : option de 5^{ème} année Recherche, Développement et Innovation de septembre à janvier, Projet de recherche au sein d'un laboratoire rattaché à l'ENIM de janvier à juin

• **Conditions d'admissibilité** :

- Niveau B1 en anglais
- Niveau B1 en français
- Diplôme d'ingénieur, ou être titulaire du Master M1, ou être admis en 5^{ème} année d'une école d'ingénieurs.

5 ^{ème} année	
S9 Option RDI	S10 Projet de recherche

Options de 5^{ème} année à l'ENIM

- Conception mécanique assistée par ordinateur
- Energie / Environnement
- Logistique
- Qualité et amélioration continue
- *International Program (en anglais)*

- Maintenance industrielle et gestion des installations
- Management de Lignes de Production
- Product Cycle Life Management (PLM)
- Recherche, développement & Innovation (RDI)

Le parcours classique de la formation d'ingénieur ENIM :

1 ^{ère} année		2 ^{ème} année		3 ^{ème} année		4 ^{ème} année		5 ^{ème} année	
S1 Cours	S2 Cours	S3 Cours	S4 Stage industriel	S5 Cours	S6 Cours	S7 Stage industriel	S8 Cours	S9 Option	S10 Projet de Fin d'Etudes

Possibilités d'échanges
Génie mécanique et production

FORMATION NON DIPLOMANTE

Formation non diplômante : 1 année 60 ECTS / 1 année complète

La 4^{ème} année d'études : stage industriel de
septembre à janvier et cours de janvier à juin

Conditions d'admissibilité :

- Niveau B1 en français

ou

La 5^{ème} année d'études : option de 5^{ème} année de septembre à
janvier et projet de fin d'études de janvier à juin

Conditions d'admissibilité :

- Niveau B1 en français

N.B. : Le nombre de place dans les options est limité aux 5 meilleurs dossiers. Nous
ne pouvons pas garantir le placement des étudiants dans l'option de leur choix.

4^{ème} année

S7
Stage
industriel

S8
Cours

5^{ème} année

S9
Option

S10
Projet de
Fin
d'Etudes

Formation non diplômante : 1^{er} semestre De septembre à janvier 30 ECTS / 1 semestre

Projet au sein d'un laboratoire ENIM

Conditions d'admissibilité :

- Niveau B1 en français

ou

Projet d'ingénierie collaborative

Conditions d'admissibilité :

- Niveau B1 en anglais

ou

International Program (en anglais)

Conditions d'admissibilité :

- De 6 à 8 semestres validés à l'établissement partenaire
- Niveau B1 en anglais
- Pas de niveau minimum en français

S7
Projet au
sein d'un
laboratoire

S7
Projet
d'ingénierie
collaborative

S9
International
Program (en
anglais)

Formation non diplômante : 2^{ème} semestre De janvier à juin 30 ECTS / 1 semestre

Projet au sein d'un laboratoire ENIM

Conditions d'admissibilité :

- Niveau B1 en français

ou

Cours de la 4^{ème} année

Conditions d'admissibilité :

- Niveau B1 en français

S8
Projet au
sein d'un
laboratoire

S8
Cours

Découvrir Metz – *Discovering Metz*



Visiter Metz, capitale de la Lorraine, cité de la communication et des nouvelles technologies, c'est aussi découvrir une ville riche d'un passé brillant.

Grand centre romain, capitale du royaume d'Austrasie, capitale de la province des Trois Evêchés, ses trésors parlent pour elle :

La Cathédrale Saint-Etienne, construite entre 1220 et 1520, domine la ville. Haute de 42 m et présentant quelques 6500 m² de vitraux, la cathédrale saisit par sa splendeur.

La Place d'Armes, édifiée entre 1761 et 1771, est l'œuvre de Blondel.

Dominant la Seille de plus de 25 m, **la Porte des Allemands** est un véritable petit château fort qui permit, au XIV^{ème} siècle, à la ville de dormir sur ses deux oreilles.

Aménagée aux XIII^{ème} et XIV^{ème} siècles, **la Place Saint Louis** était la place commerçante de Metz. Les demeures médiévales et les arcades forment un ensemble unique où de nombreux détails sculptés sont encore présents sur les façades.

Encadré par deux pavillons, **le Théâtre de Metz** forme un ensemble imposant. Bordée de saules et agrémentée d'une fontaine circulaire, la place de la comédie sert de parvis au théâtre où des pièces sont jouées toute l'année.

Avec ses **450 hectares d'espaces verts**, Metz mérite amplement le qualificatif de ville jardin.

Du **jardin botanique** aux nouveaux **sentiers des fortifications**, en passant par **l'Esplanade** et **les bords de la Moselle**, la nature est partout présente.

De nombreuses autres curiosités ne doivent pas être oubliées, prouvant ainsi que Metz est une ville à découvrir.



Loisirs

La ville de Metz vous propose une palette d'activités très riche :

Deux cinémas - Ariel et Gaumont soit 11 salles au total - sont à votre disposition en centre ville. L'agglomération messine dispose également du plus grand complexe cinématographique de France, *le Kinépolis - écrans géants, 14 salles*, à seulement quelques minutes de Metz.

Découvrir Metz – *Discovering Metz*

Bénéficiant d'un cadre naturel exceptionnel, Metz multiplie les espaces de loisirs et les infrastructures sportives :

salles omnisports, terrains de football et de rugby... Aux nombreuses installations dédiées aux disciplines traditionnelles s'ajoutent des équipements plus spécifiques : piste de skate, bassin de canoë-kayak, golf avec son parcours 18 trous...



Aviron et planche à voile investissent également le plan d'eau sur fond de ville.

A noter que l'ensemble des installations sportives municipales sont mises gratuitement à la disposition des clubs et des associations.

A Metz l'enthousiasme est communicatif. Pour apprécier vos moments de détente, la place Saint Jacques, incontournable avec ses nombreuses terrasses, peut accueillir plus de 2 000

personnes. Mais attention, à chacun sa terrasse et son style, car ici les cafés et les bars s'ingénient à personnaliser leur look. Un vrai lieu messin !

Durant toute la nuit, vous pourrez vous amuser aux sons et lumières des discothèques et soirées étudiantes, sans oublier évidemment celles de l'ENIM, qui ont lieu 2 fois par mois.

Le centre commercial

Aujourd'hui, la rue Serpenoise est une des rues les plus commerçantes de France, avec ses parallèles et ses perpendiculaires (rues des Clercs, de la Tête d'Or...).

Centre commercial complet, le centre Saint Jacques offre aux Messins des boutiques en tout genre, du magasin de chaussures au comptoir de spécialités chinoises, et un supermarché. Vous pouvez également trouver des centres commerciaux aux alentours de la ville de Metz.

Pour tout autre renseignement, nous sommes à votre entière disposition. Vous pouvez également vous documenter à [l'Office de Tourisme](#) de la ville de Metz



Logement en résidence universitaire CROUS – CROUS University residence housing



Résidence du Technopôle



Résidence du Saulcy

Nous vous proposons d'être logé(e) dans l'une des résidences universitaires suivantes, sous convention ENIM-CROUS, ce qui signifie que l'ENIM se porte garant pour vous contre une caution de 250 € :

- résidence du Technopôle (située à proximité de l'ENIM, logement de type studios)
- résidence du Saulcy (logement de type chambres)

ATTESTATION D'HEBERGEMENT

Pour vos démarches de visa, Le CROUS vous délivrera une attestation d'hébergement.

We offer housing in one of the following residence halls, as part of the partnership between ENIM and the CROUS, by which ENIM acts as your guarantor against a deposit of 250€:

- *Technopole residence hall (located near ENIM, studio housing)*
- *Saulcy residence hall (dorm room housing)*

HOUSING CERTIFICATE

For visa purposes, the CROUS will send you a housing certificate.

Assurance logement – Housing insurance

Pour occuper un logement de location en France, privé ou en résidence universitaire, vous devez obligatoirement souscrire une assurance logement AVANT d'emménager.

La plupart des élèves choisissent de s'adhérer à l'assurance logement à la MGEL. Des renseignements sont disponibles sur leur [site web](#). A votre arrivée à Metz, rendez-vous dans les locaux de la MGEL (11 Boulevard Sérot) afin de s'y inscrire. Une attestation vous sera délivrée: vous devrez la présenter à l'organisme qui vous loue votre logement.

Housing insurance is required for all rental accommodation in France, whether it be in a private dorm or university residence hall. You must sign up for housing insurance BEFORE moving in.

Most students choose to sign up for housing insurance through MGEL. Information is available on their [website](#). Upon your arrival in Metz, visit the premises of the MGEL (11 Boulevard Serot) to sign up. You will be issued a certificate that you must present to the agency in charge of renting your housing.

Demande d'aide au logement : CAF (Caisse d'Allocation Familiale) – Housing allowances

En tant qu'étudiant, vous pouvez bénéficier d'une aide au logement : c'est un financement de l'Etat Français pour vous aider à payer votre loyer.

Comment faire sa demande ?

Remplissez en ligne votre demande d'aide au logement sur le site de la CAF (Caisse d'Allocations Familiales) : www.caf.fr (rubriques : étudiants / aide au logement / faire une demande)

Si vous êtes logé(e) en résidence universitaire, renseignez-vous directement auprès de cet organisme car il peut parfois transmettre votre dossier directement à la CAF.

Cette demande est à faire le plus rapidement possible après votre arrivée.

As a student in France, you can apply for housing allowances (French state funding to help with your rent).

How to apply?

Complete your online application for housing assistance at the CAF website: www.caf.fr (headings: student / housing assistance / apply)

If you are staying in a university residence hall, check directly with this organization because sometimes they can send your application directly to the CAF.

We strongly recommend that you submit your application as soon as possible after your arrival in France.



CROUS :

L'HÉBERGEMENT TEMPORAIRE

Si vous avez besoin d'un hébergement temporaire pour suivre un stage ou venir passer un examen, le Crous peut vous héberger, en fonction des disponibilités, pour quelques nuits, et à des tarifs très avantageux.

LOGEMENTS OUVRANT DROIT À L'ALS

Logements	Chambre traditionnelle 9 m ²	Chambre rénovée simple 9 m ²	Chambre rénovée sanitaires 9 à 15 m ²	Studette 13,5 m ² à 18 m ²
Equipements	(lit, bureau, armoire, étagère, siège, lavabo) Sanitaires collectifs Cuisines collectives	Sanitaires collectifs Cuisines collectives Réfrigérateur	Sanitaires individuels Cuisines collectives Réfrigérateur	Sanitaires individuels Kitchenette équipée
Tarifs étudiants				
Nuit	12,80 € à 13,30 €	15,10 € à 15,60 €	19,40 € à 21,60 €	28,60 € à 32,40 €
Semaine	71,30 € à 72,80 €	83,80 € à 85,30 €	110,20 € à 121,30 €	154,90 € à 184,10 €
Mois	141,10 € à 142,10 €	165,80 € à 171,80 €	231,30 € à 258 €	336,80 € à 400 €
Tarifs non-étudiants				
Nuit	14,10 € à 14,60 €	17,60 € à 18,10 €	20,30 € à 22,50 €	30,20 € à 33,90 €
Semaine	79,80 € à 81,30 €	99,50 € à 101 €	115,50 € à 127,20 €	164,50 € à 193 €
Mois	213,30 € à 214,30 €	290,60 € à 296,60 €	348,20 € à 385,50 €	420 €

Tous nos logements sont meublés.
Tarifs applicables du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013

(Extrait du Guide de l'étudiant 2012/2013, édité par le CROUS)

Auberge de jeunesse – Youth hostel :



Auberge De Jeunesse De Metz

1, allée de Metz Plage 57000 METZ

☎ : 03 87 30 44 02 / fax : 03 87 33 19 80

e-mail : contact@ajmetz.fr

<http://www.ajmetz.fr/>

Hotel Première Classe Metz Est - Parc des Expositions
ROUTE D'ARS LAQUENEXY LA GRANGE AUX BOIS 57070 METZ

Informations : Tel: +33 3 87 75 19 57

Réservation : Tel: 0826 101 927

Email : hotelpc.metzest@orange.fr

<http://www.premiereclasse.com/fr/hotels/premiere-classe-metz-est-parc-des-expositions>

Réunions d'accueil – Orientation sessions



Le Service des Relations Internationales, en collaboration avec l'Association Internationale des Elèves, le Bureau des Elèves et les autres services de l'école organisent des journées spécifiques d'accueil aux étudiants étrangers, en programme d'échanges et hors programme d'échanges.

Ces réunions d'accueil sont dédiées à la présentation des équipes des différents services de l'ENIM et des aides que nous vous proposons. Elles servent également à vous faire découvrir les associations d'élèves de l'ENIM. C'est l'occasion de vous donner toutes les informations nécessaires sur les démarches à faire dès votre arrivée (logement, visa, dossier de rentrée, etc.) pour que vous ayez toutes les cartes en main afin de bien débuter votre séjour à l'ENIM !

Vous aurez un dossier personnalisé à compléter et à retourner à l'administration de l'école afin de vous inscrire et de faire un dépôt unique pour la demande de votre titre de séjour.

Une réunion avec le responsable des stages est également programmée afin de vous expliquer la démarche à suivre pour la recherche des stages et de planifier pour certains les entretiens avec les industriels, en entreprises ou à l'ENIM.

L'objectif, étant qu'à la fin de ces séances, les étudiants auront accomplis la plupart des démarches, auront obtenu le certificat de scolarité et soient affectés dans les entreprises pour ceux qui démarrent leur séjour par un stage.

The International Relations Office, in collaboration with the International Association of Students, the Student Union, and other departments of the school, organize orientation programs designed specifically for foreign students (in exchange programs or those accepted outside of university partnerships).

The goal of these orientation sessions is to introduce you to ENIM's International Relations team and to get you acquainted with the services we provide, as well as to help you discover the student organizations at the school. This is an opportunity to give you all necessary information on the steps to take after your arrival (accommodation, visa, , etc.) so you have all the tools you need to start your exchange program at ENIM out right!

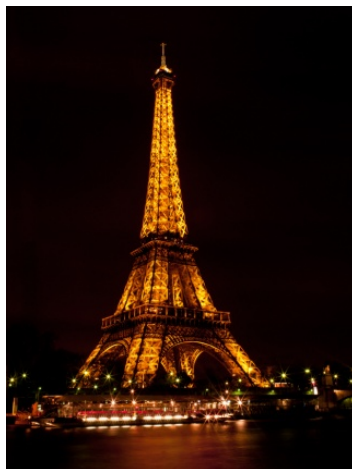
You will have a personalized registration package to fill in and return to our administrative services in order to complete your enrollment and to start the application for your residency card.

We also schedule a meeting with the Head of the Industry Relations team in order to explain the process of applying for internships and plan for some interviews with potential employers at the companies or at ENIM.

The goal is that, by the end of orientation, students will be as ready as possible for the start of the school year: you will have completed most of the necessary steps, received your Proof of Enrollment document and found your position if you are starting your training at ENIM with an internship.

Exemple de programme de la journée d'accueil

9h – 9h30	Mot d'accueil et présentation du service des relations internationales, explication du déroulement de la journée d'accueil
9h30 - 10h30	Formalités administratives: <i>Appel des EI + vérification des affectations au CROUS + distribution des enveloppes nominatives comportant :</i> <i>Le dossier de rentrée:</i> • autorisation en cas d'accident • code profession • fiche signalétique • formulaire service financier • inscription nouveaux élèves étrangers <i>Les documents spécifiques aux programmes d'échange:</i> • déclaration d'immatriculation SS • engagement sur l'honneur (CROUS) <i>Informations utiles:</i> • calendrier pédagogique • procédure de la visite médicale OFII • plan d'accès Saulcy • guide de l'étudiant étranger <i>Cartes</i> • carte photocopies • carte RU <i>Explications des documents distribués et des frais à payer (caution CROUS, sécu); OFII: explications sur la procédure VLS; Informations diverses</i>
10h30 – 11h	Présentation du CROUS et des demandes d'aides sociales et d'aides au logement
11h – 11h15	Présentation du BDE
11h15 – 11h45	Questions/réponses
11h45 – 13h30	Barbecue d'accueil offert par l'ADENIM / prise de photos
13h30 – 14h	Entretiens des EI qui débutent leur formation par le stage de 4A
14h – 14h30	EI : Constitution des dossiers de rentrée, photocopies
14h30 – 17h	Réception des dossiers complétés



Comme vous le savez, la réussite de vos études à l'ENIM dépend en partie de votre maîtrise du français.

Afin de vous proposer les meilleures conditions d'accueil et d'apprentissage, vous allez bénéficier d'une formation intensive de Français langue étrangère (FLE) pendant 2 semaines au mois d'août. Elle sera prise en charge financièrement par l'ENIM. L'organisme prestataire est l'Université de Lorraine : UFR Lettres et Langues
christophe.carme@univ-lorraine.fr

Par ailleurs, tous les étudiants étrangers doivent donc justifier au moins du niveau B1 en français, validé par une certification externe. **Si votre niveau de français est actuellement en-dessous du niveau B1, une formation supplémentaire vous est fortement recommandée.** C'est pourquoi nous vous conseillons de vous inscrire à d'autres formations avant votre arrivée à Metz et de préférence dès le mois de juillet.

Voici l'organisme que l'ENIM vous propose en région Lorraine :

Le CAFOL (à Nancy)

- Contact : cafol-contact@univ-lorraine.fr
- [Site web](#)

Cette démarche d'inscription est complètement individuelle. Le centre de langue que vous choisirez sera à votre disposition pour vous aider à trouver un logement à proximité.

As you know, the success of your studies at ENIM depends in part on your knowledge of French.

*To offer the best learning conditions, we provide an intensive two-week French course (French as a foreign language - FLE), during the second half of August. The cost is covered by ENIM. The language center is The University of Lorraine : UFR Lettres et Langues
christophe.carme@univ-lorraine.fr*

*In addition, all students must be able to prove a level in French of at least B1 (CEFR European Language Level), validated by external certification. If your level of **French is currently below B1, additional courses are strongly recommended.** That is why we recommend you register for additional courses before your arrival in Metz and preferably starting in the month of July.*

Here are three French learning (FLE) centers we suggest:

The CAFOL (in Nancy)

- *Contact:* cafol-contact@univ-lorraine.fr
- *[Website](#)*

This registration is completely up to each individual. The languages center of your choice will be available to help you find housing in the area.

Visa étudiant de longue durée – Student long-stay visa



Les élèves-ingénieurs étrangers et non européens doivent demander un visa étudiant de longue durée pour suivre leurs études en France.

Le « visa de long séjour » établi pour une durée d'un an dispense d'une demande de titre de séjour en France, à condition de suivre les étapes suivantes :

● **Etape 1:** Complétez le formulaire de l'OFII (Office Français de l'Immigration et de l'Intégration) qui vous a été remis avec votre visa : (voir le modèle en face)

- vérifiez que le cachet du Consulat y a été apposé
- n'oubliez pas de le signer
- reportez votre adresse exacte en France (résidence universitaire ou appartement privé)

● **Etape 2:** Joignez la copie des pages de votre passeport avec :

- les informations relatives à votre identité
- le cachet apposé à la frontière et la date de votre passage
- le visa qui vous a été délivré

● **Etape 3:** Rendez votre dossier complet au Service des Relations Internationales de l'ENIM, qui l'enverra à l'OFII pour vous. Pensez à en garder une copie.

● **Etape 4:** Vous serez ensuite convoqué(e) à une visite médicale **obligatoire**, pendant laquelle vous présenterez les documents suivants :

- votre passeport
- une photo d'identité
- une attestation d'hébergement en France
- 58 € en timbre OFII correspondant au montant de la taxe à payer

Le non-accomplissement de ces formalités dans les trois mois suivant votre arrivée en France vous expose à des sanctions pour séjour irrégulier.

Attention: tant que la vignette OFII n'est pas apposée sur votre passeport, vous ne serez pas autorisé(e) à sortir de France pour circuler dans l'espace Schengen.

Foreign Engineering students from outside of the European Union must apply for a long-stay student visa to pursue their studies in France.

The new "long-stay" visa valid for a one-year period dispenses you of the need for a residency card, if you complete the following steps:

● **Step 1:** Complete the OFII form (French Office of Immigration and Integration) that you received with your visa: (see sample below).

- Check that the Consulate's seal has been stamped
- Do not forget to sign the form
- Put your exact address in France (dormitory or private apartment)

● **Step 2:** Attach copies of your passport pages with:

- Information about your identity
- The stamp at the border and the date of your visit
- The visa that was issued

● **Step 3:** Hand in your complete application to the International Relations Office at ENIM, who will send it to the OFII for you. Remember to keep a copy.

● **Step 4:** You will then be called in to a mandatory medical visit, during which you will present the following documents:

- Your passport
- A photo ID
- Proof of accommodation in France
- 58 € euro OFII stamp corresponding to the required tax

The non-completion of these formalities within

three months of arriving in France will make you liable to penalties for illegal residency in France.

Warning: Before the OFII sticker is stamped in your passport, you will not be permitted to leave France to travel within the Schengen area.

REPUBLIQUE FRANÇAISE VISA DE LONG SEJOUR - DEMANDE D'ATTESTATION OFII (Article R 311-5 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile) à adresser à l'Office français de l'immigration et de l'intégration (voir adresses au verso) dès l'arrivée en France	
RUBRIQUES A REMPLIR LORS DE LA DEMANDE DE VISA	
NOM DE NAISSANCE : _____	NOM D'EPoux : _____
PRENOM : _____	SEXE : MASCULIN () FEMMIN ()
NEE : LE : _____	A : _____
NATIONALITE : _____	PAYS : _____
SITUATION FAMILIALE : _____	CELIBATAIRE () MARIÉ () VEUF () DIVORCÉ () SEPARÉ ()
FILIAISON : _____	PERE : _____ MERE : _____
PASSEPORT : _____	NUMERO : _____
CACHE RECHERCHÉ CONSULAT : _____	MOIET DE L'ENTREE : _____
CONCORDAT DE FRANCAIS () ETUDIANT () VISITEUR ()	
MENTION SALAIRE () MENTION TRAVAILLEUR TEMPORAIRE ()	
RUBRIQUES A COMPLETER DES L'ENTREE EN FRANCE ET AVANT L'ENVOI A L'OFII (joindre à votre envoi copie des pages de votre passeport relatives à votre état civil, votre visa et au passage de la frontière (cachet du poste frontalier))	
ADRESSE EN FRANCE :	
CHIFFRE : _____	NUMERO : _____
BATIMENT : _____	RUE : _____
CODE POSTAL : _____	VILLE : _____
TELEPHONE : _____	PROFESSEUR : _____
ADRESSE MESSAGERIE : _____	ADRESSE : _____
VISA :	
NUMERO : _____	VALABLE DU : _____ AU : _____
DATE D'ENTREE EN FRANCE : _____	Signature : _____
PAGE : _____	DATE DE VALIDATION : _____
CACHE RECHERCHÉ A L'OFII : _____	RECU : _____
La loi 19-17 du 5 janvier 1978 relative à l'information, aux fichiers et aux données, s'applique aux réponses faites à ces questions. Elle garantit un droit d'accès et de modification, ainsi qu'un droit de rectification, pour les données vous concernant.	
(1) Uniquement : « Modèles obligatoires » pour les étudiants et les chercheurs de l'enseignement supérieur.	
(2) Toutes nationalités et toutes catégories.	

Renouveler son titre de séjour – Renewing your residency card

(Ces informations nous ont été délivrées par le Service des Relations Internationales de l'Université de Lorraine)

A savoir : La Préfecture a signé une convention avec le Service des Relations Internationales de l'Université de Lorraine (campus Metz), c'est pourquoi le **dépôt des dossiers de renouvellement de titre de séjour étudiant se fait uniquement au Service des Relations Internationales, sur le campus du Saulcy.**

RENOUVELLEMENT AVEC VISA VALIDE PAR L'OFII OU TITRE DE SEJOUR

Comment faire sa demande ? :

Le renouvellement doit être effectué **dans les 3 mois précédant** l'expiration du Titre de Séjour ou de votre visa. Prenez rendez-vous au Service des Relations Internationales de l'UdL par téléphone au 03-87-54-77-77 ou sur place pour renouveler votre titre de séjour.

Pour le rendez-vous, munissez-vous de tous les documents figurant sur la liste ci-après pour la constitution de votre dossier, selon votre cas.

Si votre dossier est complet, le Service des Relations Internationales le transmettra en Préfecture et vous remettra un reçu de dépôt de dossier.

Le retrait de votre titre de séjour:

Vous recevrez ensuite une convocation par courrier pour aller retirer directement **en Préfecture** votre titre de séjour.

Préfecture de la Moselle, Place de la Préfecture, Metz

Horaires : du lundi au vendredi de 8h30 à 15h30 (retrait 8h30 - 10h30)

(This information was issued by the International Relations Office of the University of Lorraine - UdL)

*The Prefecture has signed an agreement with the International Relations Department of the University of Lorraine (Metz Campus), **renewal applications for student residency cards must be handed in exclusively to the International Relations Office, University of Lorraine, on the Metz campus (Saulcy).***

RENEWING YOUR RESIDENCY DOCUMENT WITH A VISA VALIDATED BY OFII OR RESIDENCY CARD

How to apply? :

You must apply to renew your visa or residency card within the three months preceding its expiration date. Make an appointment at the International Relations Office of UdL in person or by telephone at 03-87-54-77-77 in order to renew your residency document.

For the appointments, please have all the documents listed in the section below, required for your application. If your application is complete, the International Relations Office will forward it to the Prefecture and give you an acknowledgement of receipt of the application file.

To pick up your residency card:

You will receive a notification by the post to go directly to the Prefecture to pick up your residency.

Prefecture of Moselle, Place de la Préfecture, Metz.

Hours: Monday to Friday from 8:30 a.m. to 3:30 p.m. (8:30 to 10:30 for pick-up)

Liens utiles – Useful Links:

[Site de la Préfecture de Metz](#)

[Site officiel de l'administration publique française](#)

[OFII](#)

[Site du Ministère des Affaires étrangères et européennes](#)

[Service des Relations Internationales de l'Université de Lorraine, Campus Metz](#)

Sécurité sociale – Health Insurance

1) Sécurité sociale étudiante (obligatoire)

Tous les étudiants doivent obligatoirement s'inscrire au Régime de la Sécurité Sociale Etudiante. C'est une condition pour valider votre inscription administrative auprès du service scolarité, comme le prévoit l'article R381-4 du code de la Sécurité Sociale.

La Sécurité Sociale Etudiante est l'organisme qui rembourse vos dépenses de santé. La cotisation annuelle a été fixée à environ 200€ par le Ministère du Budget (le montant exact vous sera précisé).

Ce régime est directement géré par les mutuelles étudiantes [MGEL](#) ou [LMDE](#). En tant qu'étudiant en programme d'échange, L'ENIM se propose de vous affilier à la MGEL.

Pour votre information, la sécurité sociale étudiante sera valable à compter du 1^{er} octobre. **La MGEL se propose de vous offrir gratuitement une couverture sociale dès votre arrivée en France jusqu'au 1^{er} octobre.** Vous avez donc le choix soit de vous inscrire à une assurance maladie internationale depuis votre pays d'origine afin de vous couvrir jusqu'au 1^{er} octobre, soit de vous affilier à la MGEL à Metz dès votre arrivée et ce, avant le 30 septembre, afin de pouvoir vous faire rembourser d'éventuels frais médicaux.

Une fois vos droits de sécurité sociale payés, le service financier de l'ENIM (bureau 3A09) pourra vous délivrer une attestation d'affiliation. Avec ce document, vous devrez vous rendre aux bureaux de la MGEL (11 Boulevard Sérot) pour obtenir votre numéro de sécurité sociale provisoire.

Les étudiants Européens en programme d'échange Erasmus n'ont pas besoin de payer la Sécurité Sociale en France, à la condition d'être munis en arrivant à Metz d'une carte européenne d'assurance maladie.

2) Complémentaire santé (mutuelle)

La mutuelle n'est pas obligatoire, mais elle est vivement conseillée car la Sécurité Sociale ne vous rembourse par la totalité de vos dépenses de santé. C'est pourquoi les mutuelles étudiantes vous proposent des complémentaires santé pour être mieux remboursés. Tous les contrats souscrits auprès des mutuelles étudiantes intègrent le risque « responsabilité civile et individuelle accident ». Vous pouvez souscrire une complémentaire auprès de ces mêmes établissements (MGEL ou LMDE) moyennant une cotisation supplémentaire à payer directement auprès des mutuelles.

1) Required student health insurance

All students must sign up for Student Health Insurance. It is necessary in order to complete your school registration, as stipulated in Article R381-4 of the Social Security Code.

Student Health Insurance is the system that reimburses your medical expenses. The annual fee is set at around 200 € (euros) by the Ministry of Budget (the exact sum will be specified upon your arrival).

The Student Health Insurance system is run by two organizations: [MGEL](#) ou [LMDE](#). As an Exchange student, ENIM proposes to affiliate you with the MGEL.

*For your information, the Student Health Insurance will be valid only starting October 1st. **MGEL offers you free coverage from the date you arrive in France until October 1.** Therefore, you have the choice to either sign up for an international health insurance from your home country to cover the period up to October 1st, or to sign up with the MGEL as soon as you arrive to Metz and before September 30, in order to get a refund of potential health care expenses incurred.*

Once you have paid the student health insurance (social security) fees, the Financial Services Department of ENIM (office 3A09) will issue you a certificate of affiliation. With this document, you must visit the MGEL offices (11 Serot Boulevard) to get your provisional social security number.

European students in the Erasmus exchange program do not need to pay Student Health Insurance (Social Security) in France, provided that on arrival at Metz the student presents a European health insurance card.

2) Supplemental Health Insurance ("mutual")

Supplemental Health Insurance ("mutual") is not mandatory but it is highly recommended, given that the basic Student Health Insurance (Social Security) does not reimburse the totality of health costs. Supplemental student health insurance can help you to be better reimbursed for your healthcare expenses. All insurance policies signed with student insurance include "liability and personal accident insurance."

You can sign up for Supplemental Health Insurance with the MGEL or LMDE, which will involve an additional payment to the company.

Tarifs et abonnements bus – Bus Pass and Ticket Prices

Vous pouvez prendre un abonnement mensuel ou annuel pour les transports en commun à Metz à l'Espace Mobilité LE MET':

Espace Mobilité

Place de la République – METZ

Ouvert du lundi au samedi de 8h30 à 18h30

Munissez-vous des pièces suivantes :

- une pièce d'identité en cours de validité
- une photo d'identité qui vous sera restituée
- 5 € de frais de création pour la carte SimpliCitéS - LE MET'

- le certificat de scolarité ou carte étudiante

You can get a monthly or yearly bus pass for public transportation in Metz at the Espace Mobilité LE MET' :

Espace Mobilité

Place de la République – METZ

Open Monday to Saturday from 8:30 to 18:30

Bring the following documents:

- a valid ID
- a photo
- 5 € for the creation of your SimpliCitéS - LE MET' card
- proof of registration from ENIM (certificat de scolarité) or your student ID card

Vous pouvez consulter les tarifs en vigueur sur le site web Le Met' :

<http://leMET.fr/tarifs/>

You can find all the updated pricing on the Le Met' web site : <http://leMET.fr/tarifs/>

TARIFS LE MET' au 1^{er} janvier 2014

Billets sans contact	rechargement et achat billet	rechargement simple
1 voyage (+ prix support BSC)	1,60 €	1,40 €
2 voyages (+ prix support BSC)	2,80 €	2,60 €
10 voyages		12,50 €
Abonnement et titres vendus uniquement sur la Carte SimpliCitéS	rechargement simple	
Etud' Mensuel	25,50 €	
Etud' Annuel	229,50 €	
Etud' Mensuel Boursiers	20,50 €	
Etud' Annuel Boursiers	184,50 €	

Coût de la vie – Cost of living



A l'arrivée en France, vous aurez certains frais dont vous devrez vous acquitter immédiatement. Il faut prévoir environ 2000 euros pour le premier mois.

When you arrive in France, you will have certain fees that you need to pay right away. You should plan to have around 2000 euros for the first month.

Frais à l'arrivée en France (Expenses upon arrival in France)

Frais d'inscription (pour les étudiants hors programmes d'échange) Tuition fees for students outside of exchange programs	Environ 650 euros pour l'année About 650 euros for the year
Frais d'adhésion à la Sécurité Sociale Etudiante Student social security fees	Environ 200 euros pour l'année About 200 euros for the year
Assurance Logement Housing insurance	30 - 50 euros pour l'année 30 - 50 euros for the year
Caution Logement (variable selon le type de logement) Housing deposit (varies according to type of housing)	150 - 300 euros pour l'année pour le CROUS, ou 400-600 euros hors CROUS (équivalent au premier mois de loyer) 150 - 300 euros for the year for CROUS housing, or 400-600 euros outside of CROUS housing (equivalent to the first month's rent)
Caution Logement ENIM (pour les étudiants en programmes d'échange) ENIM housing deposit (for exchange students)	250 euros pour l'année 250 euros for the year.
Premier loyer de logement (variable selon le type de logement) 1st month's rent (varies depending on type of housing)	140 - 375 euros pour un mois 140-375 euros for the month
Validation visa de long séjour Validating your long stay visa	Environ 60 euros Around 60 euros
Fournitures pour votre logement Supplies for your home	Environ 100 euros Around 100 euros
Budget du premier mois (nourriture, abonnements, etc.) First month's budget (food, subscriptions)	Environ 300 euros Around 300 euros

Coût de la vie – Cost of living

Pour les mois suivants, prévoyez un budget de 800 euros environ par mois.
For the following months, plan for a budget of around 800 euros per month.

Budget mensuel approximatif (Appoximate monthly budget)

Budget nourriture (Un repas au Resto U revient à environ 3 euros) Monthly Food budget (a meal at the University restaurant costs around 3 euros)	250 euros par mois 250 euros per month
Loyer de logement Rent	140 - 375 euros par mois 140 - 375 euros per month
Abonnement transport (bus) Monthly bus pass	25 euros par mois 25 euros per month
Mutuelle (complémentaire santé) Additional health insurance	10 - 30 euros par mois 10 to 30 euros per month
Abonnement portable Cell phone	15 euros par mois 15 euros per month
Sorties / divers Going out / etc.	100 euros par mois 100 euros per month

Veuillez noter que ces informations sont à titre indicatives et ne prennent pas en compte les aides au logement, pour lesquelles tous les étudiants peuvent formuler une demande et qui prennent en charge une partie du loyer.

[Please keep in mind that this information is just an estimate for information purposes only, and do not take into account housing aids, which all students may apply for and can pay for part of the student's rent.](#)

Seuls les élèves étrangers en programme d'échange sont exonérés des frais d'inscription.
[Only foreign students in exchange programs are exempt from tuition fees.](#)

Programmes de bourse – Scholarship programs

- [Bourse d'Excellence EIFFEL](#) (tous les pays – *all countries*)
- [ERASMUS](#) (Union Européenne – *European Union*)
- [BRAHITEC](#) (Brésil - *Brazil*)
- [Science sans Frontières](#) (Brésil – *Brazil*)
- [ARHITEC](#) (Argentine)
- [OMJ \(Office Méditerranéen de la Jeunesse\)](#) (Tunisie - *Tunisia*)
- [UFA \(Université Franco-Allemande\)](#) (Allemagne - *Germany*)
- [Programme de Jeunes Ingénieurs COLCIENCIAS](#) (Colombie - *Colombia*)

Transports - *Transportation*

- [SNCF : voyages en train](#)
- [TCRM : le réseau des bus à Metz](#)
- [Taxis de Metz](#)

Logement - *Housing*

- [CROUS de Nancy-Metz](#)
- [Caisse d'Allocations Familiales : Aide au logement](#)
- [Lokaviz : la centrale du logement étudiant](#)
- [Seloger.com : petites annonces immobilières](#)
- [Leboncoin.fr : annonces location](#)
- [Pap.fr : De particulier à particulier](#)
- [Adele.org : logement étudiant](#)
- [Résidences MGEL](#)
- [MGEL : Assurance logement](#)

Communication

- [SFR : Téléphone, Forfait, Offres ADSL, Fibre, Mobile + Internet](#)
- [Orange : téléphones, forfaits, Internet, actualité, sport, video](#)
- [Free : Mobile, Internet, Téléphone, Télévision](#)

Banques - *Banks*

- [BNP Paribas](#)
- [La Banque Postale](#)
- [Banque Populaire Lorraine Champagne](#)
- [Le Crédit Lyonnais](#)
- [Crédit Agricole de Lorraine](#)
- [HSBC](#)
- [Caisse d'Epargne](#)
- [Société Générale](#)

Services & Administrations

- [Préfecture de la Moselle](#)
- [OFII - Office Français de l'Immigration et de l'Intégration](#)
- [Bureaux de Poste](#)

Loisirs et tourisme – *Leisure and tourism*

- [Office de Tourisme de Metz](#)
- [Tourisme en Lorraine](#)
- [Centre Pompidou Metz](#)
- [Amnéville : Thermalisme, Nature, Sports, Divertissement, Culture](#)
- [Sports à Metz](#)

Université de Lorraine

- [Université de Lorraine : International](#)
- [SUAPS : Service universitaire des activités physiques et sportives](#)
- [Santé et social](#)

Contacts utiles – Useful contacts

Relations Internationales – *International Relations*

Mobilité entrante et sortante
– *Incoming and outgoing students:*
Kateri ALLEN
relinter@enim.fr
☎ 03 87 34 42 66

Direction des Etudes - *Academic Director's office*

Perrine BAUMANN
baumann@enim.fr
☎ 03 87 34 69 28

Scolarité – *Registrar's office*

Sylvie KLEIN
scolarite@enim.fr
☎ 03 87 34 42 61

Service Financier – *Financial Department*

André MAYOT
mayot@enim.fr
☎ 03 87 34 69 09

Relations Industrielles – *Industry relations*

Stages – *Internships:*
Valérie STASZEWSKI
stages@enim.fr
☎ 03 87 34 67 38

Projets de fin d'études – *End of studies project:*
Thierry GUYOT
pfe@enim.fr
☎ 03 87 34 42 71

Direction de la Recherche – *Research Department*

Albert TIDU
tidu@enim.fr
☎ 03 87 34 69 38

Laboratoire LaBPS – *LaBPS Laboratory*

Zitoune AZARI
azari@enim.fr
☎ 03 87 34 68 52

Laboratoire LGIPM – *LGIPM Laboratory*

Nidhal REZG
rezg@univ-metz.fr
☎ 03 87 34 68 20



ENIM

1 ROUTE D'ARS LAQUENEXY

CS65820

57078 METZ CEDEX 3

T. 03 87 34 69 00

F. 03 87 34 69 35

oooooooooooooooooooo

WWW.ENIM.FR

ENIM@ENIM.FR

RESPONSABLES PAR PAYS

Pays	Responsable	Adresse mail
AFRIQUE DU Sud	Kondo ADJALLAH	adjallah@enim.fr
ALLEMAGNE	Rémy MANSANTI	mansanti@enim.fr
ARGENTINE	Julien ZINS	zins@enim.fr
AUTRICHE	Rémy MANSANTI	mansanti@enim.fr
BRESIL	Latifa REZG	rezg@enim.fr
CANADA	Latifa REZG	rezg@enim.fr
CHILI	Julien ZINS	zins@enim.fr
CHINE	Kondo ADJALLAH	adjallah@enim.fr
COLOMBIE	Julien ZINS	zins@enim.fr
DANEMARK	Latifa REZG	rezg@enim.fr
CUBA	Julien ZINS	zins@enim.fr
ESPAGNE	Daniel ROY	roy@enim.fr
Stages ETATS-UNIS	Thierry NOWAK	nowak@enim.fr
GRANDE-BRETAGNE	Alexis RUSINEK	rusinek@enim.fr
ITALIE	Joseph GILGERT	gilgert@enim.fr
IRLANDE	Latifa REZG	rezg@enim.fr
LITUANIE	Alexis RUSINEK	rusinek@enim.fr
MALAISIE	Latifa REZG	rezg@enim.fr
MAROC	Abdelhakim KHATAB	khatab@enim.fr
MEXIQUE	Julien ZINS	zins@enim.fr
NORVEGE	Latifa REZG	rezg@enim.fr
PAYS-BAS	Latifa REZG	rezg@enim.fr
PEROU	Julien ZINS	zins@enim.fr
POLOGNE	Alexis RUSINEK	rusinek@enim.fr
REPUBLIQUE TCHEQUE	Julien CAPELLE	j.capelle@enim.fr
ROUMANIE	Alexandre SAVA	sava@enim.fr
RUSSIE	Brigitte FINEL	finel@enim.fr
SALVADOR	Julien ZINS	zins@enim.fr
SUEDE	Sophie HENNEQUIN	hennequin@enim.fr
SUISSE	Rémy MANSANTI	mansanti@enim.fr
TAIWAN	Kondo ADJALLAH	adjallah@enim.fr
TOGO	Napo BONFOH	bonfoh@enim.fr
TUNISIE	Latifa REZG	rezg@enim.fr

**D'autres questions?
Le service des relations
internationales est là pour vous
renseigner!**

***More questions?
The International Office is here
to help!***

Bureau/office 3A04
relinter@enim.fr
+33 (0)3 87 34 42 66

Horaires d'ouverture:
Du lundi au jeudi, de 8h à 12h et de 13h à 17h
Vendredi de 8h à 12h

*Opening hours:
Monday to Thursday 8:00-12:00, 13:00-17:00
Friday 8:00-12:00*

ANNEXE

Fiches pratiques de l'Université de Lorraine pour l'accueil des étudiants internationaux

*1. Documents indispensables
pour votre séjour en France*

2. Demande de visa

*3. Visa Long Séjour (VLS-TS) «Étudiant »,
« Stagiaire » ou « Visiteur »*

4. Se loger

5. L'aide au logement

6. Ouvrir un compte en banque

7. Les assurances

8. Les impôts

9. Travailler en France durant ses études

10. La couverture sociale en France

Documents indispensables pour votre séjour en France

**Tous ces documents
seront indispensables
pour effectuer vos
démarches
administratives en
France, et
notamment pour :**

L'inscription à l'université

La demande de carte de
séjour

Une demande d'aide au
logement auprès de la
CAF, etc.

2 points importants

1 Tous les justificatifs
doivent être traduits en
français

2 Il est préférable de
posséder au moins une
photocopie de chacun de
ces documents (en plus
de l'original)

- ☐ photographies d'identité récentes format 3,5 x 4,5 cm (de face, tête nue et sur fond uni, de couleur claire impérativement (bleu, gris ou rose clair le blanc est interdit) et sur papier photographique (ATTENTION PHOTOS NON SCANNEES)
- ☐ extrait d'acte de naissance traduit en français et légalisé
- ☐ si vous venez en famille apportez votre livret de famille
- ☐ si vous êtes marié apportez votre extrait d'acte de mariage traduit en français et légalisé
- ☐ carnet de santé et de vaccinations

Pour votre inscription dans un établissement d'enseignement supérieur :

- ☐ attestation de pré-inscription ou d'acceptation préalable délivrée par l'Université de Lorraine, après la procédure CEF ou demande d'admission préalable ou procédure Erasmus ou programme d'échange
- ☐ originaux et copies traduites en français et légalisées de vos diplômes de l'enseignement secondaire ou supérieur;
- ☐ relevé détaillé des matières étudiées et des notes obtenues dans l'enseignement supérieur, et selon la discipline, un projet détaillé de recherche à joindre obligatoirement à tout dossier de candidature à une admission en Master;
- ☐ carte d'étudiant ou certificat de scolarité de votre université d'origine.

Si vous êtes ressortissant de l'Union Européenne :

- ☐ passeport ou carte d'identité nationale en cours de validité
- ☐ carte européenne d'assurance maladie en cours de validité,

Si vous êtes non-ressortissant de l'Union Européenne :

- ☐ passeport en cours de validité contenant votre visa «Étudiant» (soit CESEDA 311-3 6° + Demande d'Attestation OFII **ou CESEDA 313-7**) **ou** visa C «Étudiant-Concours» **ou** «Stagiaire» (CESEDA 313-10 1°)

Si vous êtes boursier du gouvernement français :

- ☐ lettre de présentation du service culturel de l'Ambassade de France de votre pays d'origine;
- ☐ attestation traduite certifiant que le diplôme de fin d'études secondaires donne droit à l'entrée dans l'enseignement supérieur dans le pays d'origine;
- ☐ relevé détaillé des notes obtenues par matière au cours des deux dernières années de scolarité secondaire ou supérieure

Si vous souhaitez conduire en France :

- ☐ permis de conduire valide qui vous permettra de conduire pendant la durée de vos études en France et une année après vos études ou un permis de conduire international

Si vous importez un véhicule :

- ☐ carte grise ou titre de propriété du véhicule
- ☐ carte verte d'assurance internationale

Plus d'informations

A l'Accueil-info Étudiants de l'Université de Lorraine :

drie-info-contact@univ-lorraine.fr

à **Nancy** - 91 avenue de la Libération - F-54000 NANCY - Téléphone : 00 33 (0)3 54 50 41 01

à **Metz** - Ile du Saulcy, BP 80794- F-57012 METZ Cedex 1 - Téléphone : 00 33 (0)3 87 54 77 77

Pour toute information supplémentaire avant votre départ, contactez le service culturel de l'Ambassade ou Consulat de France dans votre pays.

Portail de l'administration française : <http://www.service-public.fr/>

Ministère des Affaires Étrangères : http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/france_829/venir-france_4062/entrer-france_4063/index.html

CAMPUS FRANCE Agence Française pour la promotion de l'enseignement supérieur, l'accueil et la mobilité internationale - <http://www.campusfrance.org/fr/>

CNOUS/CROUS - <http://www.cnous.fr/index.php?lg=fr&refresh=1>



Visa et carte de séjour

Le visa
vous autorise à entrer sur
le territoire français.

**La carte ou titre de
séjour**
vous donne le droit de
séjourner sur le territoire
français, c'est-à-dire plus
de 3 mois (voir Fiche
n°3).

4 points importants

1 Tout étranger non-européen doit obtenir, soit un **visa D long séjour CESEDA 311-3 6°** soit un **visa Concours R313-7 2°** ou un **visa Stagiaire R313-10 1°**, pour venir en France si le séjour prévu est supérieur à 3 mois.

2 Pour obtenir un visa, vous devez vous adresser au Consulat ou à l'Ambassade de France de votre lieu de résidence.

3 Pour faire une demande de visa D long séjour vous devez au préalable avoir obtenu un certificat de pré-inscription d'enseignement supérieur français ou une convention de stage en entreprise visée par la préfecture.

4 Un visa touristique ne peut jamais être transformé en visa étudiant. D'une façon générale, le visa français ne peut être modifié sur place.



Le visa étudiant

Vous avez choisi d'étudier en France et plus particulièrement en Lorraine pour vos études ou votre stage. Vous avez été accepté par l'Université de Lorraine. Il vous faut maintenant obtenir un visa D de long séjour, qui vous sera indispensable pour entrer sur le territoire français. Le visa doit être demandé dans votre pays d'origine.

Plusieurs types de visas

Il existe plusieurs types de visas qui dépendent de la nature et de la durée de votre séjour en France. Il est indispensable de faire la demande de visa adaptée à votre statut, car le visa français n'est pas modifiable après votre arrivée en France :

- **ETUDIANT :**
Visa **D** long séjour, mention **CESEDA R311-3 6°** avec la mention '*dispense de titre de séjour*' + une 'Demande d'attestation OFII'. Ce visa est à valider par l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration dès votre arrivée en France.
- **ETUDIANT ALGERIEN :**
Visa **CESEDA L313-7**, avec mention '*Carte de séjour à solliciter dans les deux mois suivant l'arrivée.*'
- **CONJOINT D'ETUDIANT :**
Visa **visiteur CESEDA R311-3 5°** ou **L313-6**
- **CONCOURS :**
Le visa court séjour **Concours CESEDA R313-7 2°** est destiné aux étudiants dont l'inscription définitive dans un établissement d'enseignement français est subordonnée à la réussite d'un entretien préalable, d'un examen ou d'un concours d'entrée. Si vous réussissez l'examen et êtes admis dans l'établissement, vous pourrez obtenir votre carte de séjour 'Étudiant' sans retourner dans votre pays d'origine pour demander un visa long séjour. Sous réserve de présenter les justificatifs de convocation et résultats au concours et autorisation d'inscription.
- **STAGIAIRE :**
Visa long séjour **Stagiaire CESEDA R313 10 1°** permet à l'étudiant d'effectuer un stage dans le cadre de ses études, avec une convention de stage validée par la Préfecture.
- Le visa de séjour temporaire mention **Dispense temporaire de titre de séjour** vous dispense de demande de carte de séjour mais ne peut en aucun cas être transformé en visa de long séjour (pour cela vous devrez impérativement retourner dans votre pays pour obtenir un visa de long séjour D). Ce visa ne permet pas non plus de solliciter une autorisation temporaire de travail sur le territoire français et ne vous ouvre pas à certains droits.
- Le visa de court séjour **C**, dit **visa de tourisme** ne permet **en aucun cas** d'obtenir une carte de séjour en France. Il n'est pas possible de régulariser sa situation lorsqu'on a un visa de court séjour pour 3 mois et que l'on veut rester plus longtemps. Pour un plus long séjour, il faut retourner dans votre pays pour obtenir le visa D de long séjour « Étudiant »

Dispense pour les étudiants européens

Les étudiants européens, c'est-à-dire les ressortissants des 30 pays de l'Espace Économique Européen (27 pays de l'Union Européenne plus la Norvège, l'Islande et le Liechtenstein), d'Andorre, de Monaco, du Vatican, de Saint-Marin et de la Confédération Helvétique sont dispensés de visa de long séjour et de carte de séjour, sauf s'ils en font la demande expresse ou pour ceux qui souhaitent occuper un travail étudiant.

Cas particulier

Les étudiants étrangers en possession d'un titre de séjour dans un autre pays de l'Espace Schengen qui souhaitent poursuivre leurs études en France doivent faire une demande de visa auprès de l'Ambassade de France du pays où ils séjournent (uniquement si leur titre de séjour est en cours de validité).

Pour plus d'informations :

A l'Accueil-Info Étudiants de l'Université de Lorraine

à **Nancy** - 91 avenue de la Libération - F-54000 NANCY - Téléphone : 00 33 (0)3 54 50 41 01
à **Metz** - Ile du Saulcy, BP 80794- F-57012 METZ Cedex 1 - Téléphone : 00 33 (0)3 87 54 77 77
ou drie-info-contact@univ-lorraine.fr

Pour toute information supplémentaire avant votre départ, contactez le service culturel de l'Ambassade ou Consulat de France dans votre pays ou le pays où vous résidez.

Portail de l'administration française : <http://www.service-public.fr/>

Ministère des Affaires Étrangères : http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/france_829/venir-france_4062/entrer-france_4063/index.html

CAMPUS FRANCE Agence Française pour la promotion de l'enseignement supérieur, l'accueil et la mobilité internationale - <http://www.campusfrance.org/fr/>
CNOUS/CROUS - <http://www.cnous.fr/index.php?lg=fr&refresh=1>

Visa Long Séjour (VLS-TS) « Étudiant », « Stagiaire » ou « Visiteur »

Point important

Les Algériens et les étudiants avec visa « concours » ne sont pas concernés par cette procédure (voir fiche 3b)

Démarches à accomplir

Le formulaire **Demande d'attestation OFII** et les photocopies des documents suivants :

- Les pages du passeport (numéro, état civil, photo, validité en cours)
- le cachet portant la date de votre entrée en France
- le visa
- l'acte de naissance

doivent être envoyés par lettre recommandée avec avis de réception à l'adresse suivante :

Direction Territoriale de l'OFII,
2 rue Lafayette
57000 METZ



Les étudiants titulaires d'un visa de long séjour « Étudiant », « Stagiaire » ou « Visiteur » sont dispensés de demander une carte de séjour la 1^{ère} année de leur séjour en France.

DEMARCHES A ACCOMPLIR pour tous les étudiants résidant en Lorraine :

Dès votre arrivée en France vous devez :

- compléter le formulaire de **Demande d'attestation OFII** qui vous a été remis par le Consulat de France avec votre visa
 - l'envoyer **avec les photocopies des documents suivants** :
 - (1) pages du passeport : numéro, état civil, photo, validité en cours
 - (2) visa **et** cachet de la date d'entrée en France apposé dans le passeport par la Police aux Frontières ou, par les autorités de l'État de transit dans l'espace Schengen
 - (3) acte de naissance en Français
- par lettre recommandée avec avis de réception à l'adresse suivante :

Direction Territoriale de l'OFII
2 rue Lafayette
57000 METZ

- **Dans un délai de 3 mois**, vous serez convoqué par courrier envoyé à votre domicile par l'OFII à une visite médicale **obligatoire**. Cette visite médicale se fera à Nancy ou à Metz.
Le jour du rendez-vous pour la visite médicale, vous devrez apporter
 - votre passeport
 - une photo de face tête nue
 - un justificatif de domicile en France **datant de moins de 3 mois** (Attestation de résidence ou du foyer **ou** attestation ou quittance de loyer **ou** contrat de location ou de bail **ou** facture de gaz ou d'électricité ou de téléphone **fixe** (PAS de portable) ou Internet **ou** une attestation d'hébergement **accompagnée de la copie** d'un justificatif de domicile + de la pièce d'identité **ou Titre de séjour** de votre hébergeant)
 - éventuellement, du **Certificat Médical** si vous avez passé la visite médicale avant votre départ pour la France.
 - du montant des taxes à acquitter à l'OFII sous forme de timbre fiscal
- ***** **Pour plus d'information** se connecter sur www.ofii.fr *****
- Après de cette visite médicale, une vignette sécurisée sera collée dans votre passeport. Elle validera votre visa : vous serez autorisé à séjourner en France jusqu'à la date d'expiration du visa (et non de la vignette OFII).

Pour plus d'information

venez nous voir **AVEC** votre passeport :

A l'Accueil-Info Étudiants de l'Université de Lorraine :
à Nancy - 91 avenue de la Libération - 54000 NANCY
Tél : 00 33 (0)3 54 50 41 01
à Metz - Ile du Saulcy - 57000 METZ
Tél : 00 33 (0)3 87 54 77 77
ou drie-info-contact@univ-lorraine.fr

A la Maison de l'Étudiant (AGSU) d'Épinal – Espace Louvière – 88000 Épinal
Téléphone : 00 33 (0) 3 29 64 14 40
info@etudiant-epinal.com

En Préfecture :

Pour le département des **Vosges** (88) - Place Foch - 88026 ÉPINAL Cedex
Tél : 00 33 (0)3 29 69 88 88
Pour le département de la **Meuse** (55) - 40 rue du bourg - BP 30512 - 55012 BAR LE DUC Cedex
Tél : 00 33 (0)3 29 77 55 55

Ou connectez-vous sur www.ofii.f

Des offres de logement sont également disponibles à l'Accueil-Info Étudiants de l'Université de Lorraine
(voir section – plus d'informations)

4 points importants

1 Dans la plupart des cas, il vous faudra obtenir une caution solidaire attestant qu'une personne peut payer à votre place en cas de problème. Si vous êtes étudiant boursier ou salarié, vous pourrez peut-être bénéficier du Loca Pass. Sous certaines conditions, ce dispositif offre une avance gratuite pour le dépôt de garantie et assure la caution de votre logement locatif
www.locapass.fr

2 A votre entrée dans un appartement, un dépôt de garantie équivalent à un mois de loyer vous sera demandé. Si les lieux ne sont pas endommagés, cette somme vous sera restituée à votre départ.

3 À la signature du contrat de location avec une agence, une commission équivalente à environ un mois de loyer hors charges vous sera demandée.

4 Il est obligatoire de souscrire une assurance habitation.



LES DIFFERENTS TYPES DE LOGEMENT ETUDIANTS EN LORRAINE :

Selon votre budget, la durée de votre séjour ou votre désir d'indépendance, différents types de logement s'offrent à vous.

Les chambres en résidence universitaires (Cités U):

Gérées par le Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires (CROUS), elles proposent des chambres de 9 à 15 m², ordinaires ou rénovées. Les chambres sont généralement équipées d'un lavabo, d'une armoire, d'un bureau, d'un ou deux chaises, d'un lit d'une personne avec matelas, couverture, traversin, oreiller. Ces résidences constituent une solution idéale pour les étudiants aux revenus modestes.

Attention ! : la réservation de votre logement doit se faire plusieurs mois avant votre arrivée sur le site du CROUS - www.crous-nancy-metz.fr

Les résidences étudiantes:

Elles sont ouvertes à tous les étudiants et les locations peuvent se faire à tout moment de l'année, même pour de courtes durées. Il s'agit pour l'essentiel de logements récents, coquets (souvent meublés), allant du studio au T2 (entre 18 et 30 m²), dans des résidences dotées de nombreux services : cafétéria, laverie, salle de sport, espace TV, parking, ménage, etc. En général bien situées, à proximité des campus et des écoles ou en centre ville, elles sont souvent la meilleure combinaison entre indépendance et vie étudiante. Elles peuvent être gérées par le CROUS ou par des organismes privés.

Les foyers:

Ils accueillent, en chambre individuelle ou à partager, des étudiants pour la durée de l'année universitaire (certains sont ouverts toute l'année). Ils offrent une restauration sur place ou la possibilité de cuisiner ainsi que des salles d'études ou de loisirs, des bibliothèques, etc. Le prix est tout compris.

Les logements HLM:

Les Offices Publics d'Habitations à Loyers Modérés (OPHLM), les agences d'Habitations à Loyers Modérés (HLM) ainsi que les Offices Publics d'Aménagement et de Construction (OPAC) réservent un certain nombre de leurs appartements aux étudiants. Les appartements ont l'avantage d'avoir une surface habitable supérieure à la moyenne, à des tarifs très abordables. Il est plus facile de trouver de grands appartements à partager mais c'est à vous de trouver vos colocataires. Ces appartements ne sont pas meublés.

La location d'un logement à un particulier ou à une agence immobilière:

Si vous avez affaire à un particulier, vous traiterez directement avec lui pour les visites et la signature du contrat de location appelé « bail ». Le propriétaire est libre de fixer le prix et les conditions qu'il veut, dans le respect de la loi, bien entendu.

Si vous passez par une agence immobilière, structure commerciale qui fait l'intermédiaire entre le propriétaire et le locataire, vous aurez à vous acquitter d'une commission appelée « frais d'agence » dont le montant correspond généralement à un mois de loyer sans charge.

Les agences immobilières : dans les pages jaunes de l'annuaire

La colocation:

Ce système vous permet de partager un grand appartement avec vos amis ou d'autres étudiants. Il faut cependant être prudent avant de prendre une décision, car la signature du bail engage la responsabilité de tous les colocataires. Tous les noms doivent y être mentionnés et tous les colocataires doivent le signer.

Les solutions d'attente:

Il existe quelques solutions d'hébergement temporaire.

Les Auberges de Jeunesse : pour y accéder, vous devez être titulaire d'une carte d'adhérent et le tarifs est d'environ 14,90€ par nuit, petit déjeuner inclus.

Les hôtels : il existe des hôtels à petits prix mais qui présentent l'inconvénient d'être en périphérie des villes (par exemple Formule 1, 1ère Classe, ...). Comptez de 30 à 50 € par nuit.

TROUVER UN LOGEMENT

Consulter le **listing logement étudiants** édité par l'Accueil-Info Étudiants de l'Université de Lorraine

[À Metz](#)

[À Nancy](#)

À Epinal : Consulter [la Maison de l'Étudiant \(AGSU\) d'Epinal](#)

Pour plus d'information:

A l'Accueil-Info Étudiants de l'Université de Lorraine :

à **Nancy** - 91 avenue de la Libération - F-54000 NANCY - Téléphone : 00 33 (0)3 54 50 41 01
à **Metz** - Ile du Saulcy, 57000 METZ - Téléphone : 00 33 (0)3 87 54 77 77

ou drie-info-contact@univ-lorraine.fr

A la Maison de l'Étudiant (AGSU) d'Epinal – Espace Louvière – 88000 Epinal
Téléphone : 00 33 (0) 3 29 64 14 40 info@etudiant-epinal.com

Les Caisses d'Allocations Familiales (CAF) ont été désignées par l'État pour gérer les aides en faveur des familles et lutter contre la précarité. Elles sont destinées à apporter une aide aux personnes dont les ressources et la situation le justifient.

4 points importants

1 Pour pouvoir bénéficier des allocations au logement, les étudiants étrangers (hors États de l'Union Européenne) doivent être en possession d'un visa « validé » par l'OFII, ou d'un titre de séjour en cours de validité ou, un récépissé de demande de renouvellement titre de séjour.

2 Dans certains cas, votre allocation peut être directement versée à votre propriétaire.

3 Dans la mesure du possible, il vous est conseillé d'anticiper tout changement de votre situation (adresse, référence bancaires, ressources...) afin d'éviter une rupture dans le versement de vos allocations.

4 Vous recevrez votre numéro d'allocataire, et un code secret à 4 chiffres. Ces 2 numéros sont à conserver car ils vous seront indispensables pour accéder à la consultation ou modification de votre dossier sur <http://www.caf.fr>



Sous certaines conditions de ressources et de situation, vous pouvez bénéficier d'une aide au logement attribuée par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de votre lieu de résidence.

Conditions - Vous ou votre conjoint devez : **a)** être titulaire d'un contrat de location, **b)** payer un loyer et donc avoir une quittance de loyer ou de résidence à votre nom, **c)** ne pas être logé par un parent ou un grand-parent, **d)** vous pouvez être en sous-location, en colocation, en résidence universitaire ou bien habiter un hôtel ou un logement meublé.

Calcul de l'aide - Elle est calculée en fonction : **a)** de vos ressources financières, **b)** de votre situation familiale, **c)** de la nature de votre logement, **d)** de votre lieu de résidence, **e)** de votre loyer, **f)** du nombre d'enfants ou de personnes à votre charge

Changement de situation

Tout changement doit impérativement être signalé à la CAF car il peut entraîner un nouveau calcul de votre aide à la hausse ou à la baisse : **a)** déménagement (y compris s'il s'agit d'un simple changement de chambre dans une même cité universitaire), **b)** départ définitif : départ pour un autre département ou retour vers le pays d'origine, **c)** changement des coordonnées bancaires, **e)** modification des revenus, **d)** changement de situation familiale

Paiement

L'allocation est versée chaque mois à terme échu (par exemple, l'aide du mois d'octobre est versée le 5 novembre). Dans tous les cas, l'allocation n'est versée qu'à partir du 2ème mois de location.

Colocation

Si le logement est loué à un seul nom, c'est l'étudiant dont le nom figure sur le bail qui dépose le dossier de demande d'aide au logement. **Attention!** Cette méthode comporte un risque: si cet étudiant quitte le logement en cours d'année, les autres colocataires perdent leur droit d'accès au logement et aux allocations de logements (il faut alors refaire un contrat de location ainsi qu'un dossier CAF).

Si tous les locataires figurent sur le bail, chaque colocataire doit alors faire un dossier de demande d'aide au logement à son nom. Le montant du loyer indiqué dans le dossier sera le montant total du loyer divisé par le nombre de colocataires et l'allocation sera partagée entre tous les colocataires.

Où s'adresser

Toutes les aides au logement sont versées par la CAF de votre lieu de résidence. Dossier de demande d'aide au logement en ligne sur : <http://www.caf.fr>

L'Accueil-Info Étudiants de l'Université de Lorraine peut vous accompagner dans cette démarche.

Pour constituer un dossier d'aide au logement, vous devez : **a)** avoir un logement fixe, **b)** connaître la date à laquelle vous avez emménagé dans le logement, **c)** connaître le montant de vos ressources personnelles de l'année précédant la demande, **d)** posséder un compte bancaire en France et fournir un RIB ou RIP (Relevé d'Identité Bancaire ou Postal) - sauf si vous êtes en résidence universitaire, ou si vous avez signé une autorisation de versement direct de l'aide au propriétaire. Le versement des allocations ne se fait que **par virements** bancaires ou postaux sur un compte bancaire **en France**, **e)** si vous êtes étudiant salarié, vous devez fournir une copie de l'attestation de Sécurité Sociale ou de la Carte Européenne d'assurance maladie et une copie du bulletin de salaire du mois d'entrée dans le logement, **f)** si vous êtes étudiant boursier sur critères sociaux, c'est-à-dire boursier CAMPUS FRANCE etc., vous devez fournir une copie de votre attestation de bourse.

Dès réception du dossier par la CAF, l'étude des droits au logement est effectuée dans les meilleurs délais. L'étudiant reçoit à son domicile un courrier contenant une carte avec son numéro définitif d'allocataire et son code confidentiel et un courrier l'informant du montant de l'aide accordée.

Pour plus d'information:

A l'Accueil-Info Étudiants de l'Université de Lorraine :

à Nancy - 91, avenue de la Libération - F-54000 NANCY - Téléphone : 00 33 (0)3 54 50 41 01

à Metz - Ile du Saulcy, 57000 METZ - Téléphone : 00 33 (0)3 87 54 77 77

ou drie-info-contact@univ-lorraine.fr

Demande d'aide au logement -CAF : <http://www.caf.fr>

4 points importants

1 Renseignez-vous auprès de votre banque dans votre pays d'origine pour savoir si elle est associée à un réseau français. Si c'est le cas, cela facilitera vos opérations.

2 Certains organismes, comme les Caisses d'Allocations Familiales ou la Sécurité Sociale, ne vous feront de versement que par virement sur un compte bancaire français.

3 Dans la mesure du possible, vous devrez vous assurer d'avoir toujours suffisamment d'argent sur votre compte. Une insuffisance de provision coûte très cher (les banques facturent des frais appelés 'agios').

4 En cas de perte ou de vol de votre chéquier ou de votre carte bancaire, il faut immédiatement prévenir votre agence bancaire qui fera opposition sur ces modes de paiement

Ouvrir un compte bancaire

Pour les étudiants étrangers, posséder un compte dans une banque ou à la Banque postale (filiale de la Poste) en France facilite la vie quotidienne, notamment pour les remboursements de la Sécurité Sociale, le versement des aides au logement, la location d'un appartement, etc.

Si la durée de votre séjour est inférieure à 3 mois, adressez-vous aux Caisse d'Épargne ou à la Poste

Documents indispensables pour ouvrir un compte bancaire :

- une pièce d'identité, passeport ou CNI en cours de validité
- votre titre de séjour ou votre récépissé en cours de validité
- un justificatif de domicile de moins de 3 mois

Tout établissement bancaire ou postal doit assurer au minimum les services de base suivants :

- l'ouverture, la tenue et la clôture de votre compte
- un changement d'adresse par an
- la délivrance à la demande de RIB ou RIP
- la domiciliation de virements bancaires
- l'envoi mensuel d'un relevé de compte
- la réalisation des opérations de caisse
- l'encaissement de chèques et de virements bancaires
- les dépôts et les retraits d'espèces au guichet
- les paiements par prélèvement, TIP ou virement bancaire
- des moyens de consultation à distance du solde du compte
- une carte de paiement
- deux formules de chèques de banque par mois

Les chèques:

Ils sont généralement gratuits mais certaines banques les font payer. La signature du client au bas du chèque est indispensable et il est recommandé de toujours signer de la même façon.

Les cartes bancaires:

Il existe deux sortes de cartes bancaire : la carte de retrait qui permet uniquement de retirer de l'argent, et la carte de paiement qui permet, en plus, de régler des achats chez les commerçants

Les cartes bancaire sont payantes (entre 15 et 40€ par an). Elles peuvent être utilisées uniquement en France (carte nationale) ou en France et à l'étranger (carte internationale).

La monnaie:

Depuis janvier 2002, l'euro (EUR) est en usage dans [la plupart des pays de l'UE](#). Les pièces et les billets qui circulent en France sont :

- les pièces de 1 cent, de 2 cents, de 5 cents. Ce sont des pièces cuivrées
- les pièces de 10 cents, 20 cents, 50 cents. Ce sont des pièces couleur or (les cents sont plus communément appelés « centimes »)
- les pièces bicolores de 1€ et 2 €
- les billets de 5, 10, 20, 50, 100, 200 et 500 euros (EUR).

Pour plus d'informations

Les sites pour convertir toutes les devises en euro, mis à jour quotidiennement aux taux officiels de la Banque de France : <http://www.banque-france.fr/> ou <http://fxtop.com/fr/adv.htm>

CampusFrance : <http://www.campusfrance.org/fr/a-etudier/sejour01-5.htm>

Deux types d'assurances
sont obligatoires en
France : l'assurance du
locataire
et l'assurance des
véhicules à moteur

3 points importants

1 Lorsque vous signerez un contrat de location, le propriétaire vous demandera un justificatif d'assurance d'habitation indispensable pour obtenir les clés de votre logement.

2 Si le locataire ne souscrit pas d'assurance, le propriétaire est en droit de résilier le bail.

3 Il est conseillé de souscrire une Assurance Multirisque Habitation comprenant au moins les garanties de base. Le coût d'un sinistre est toujours plus important que le coût d'une assurance.

Assurance du locataire :

La loi oblige le locataire d'une habitation non-meublée à assurer ses responsabilités envers le propriétaire. La souscription d'une assurance couvrant les risques locatifs d'incendie, d'explosion et de dégâts des eaux est donc obligatoire. Vous devez justifier de cette assurance lors de la remise des clés et, normalement, chaque année à la demande du propriétaire. En revanche, vous avez le libre choix de la compagnie d'assurance.

Au-delà du caractère obligatoire, souscrire une assurance est utile : un sinistre peut endommager ou détruire vos meubles et vos biens, mais aussi engager votre responsabilité à l'égard de vos voisins et de votre propriétaire, et, si vous n'êtes pas assuré, vous vous endettez très lourdement.

Le choix des garanties

L'assurance multirisque habitation permet de regrouper plusieurs garanties. Elle permet notamment de couvrir votre responsabilité civile vie privée et vos biens personnels. Il existe de multiples combinaisons des garanties de base et des garanties complémentaires. Les formules peuvent varier d'un assureur à l'autre. Il est conseillé de faire votre choix en analysant votre situation avec l'aide de votre assureur.

Une multirisque habitation, dans sa formule classique, permet de garantir :

- votre responsabilité à l'égard du propriétaire : c'est la garantie des risques locatifs
- votre responsabilité du fait des dommages que vous pourriez causer à autrui (voisin ou tiers) hors location
- le contenu de l'appartement : votre mobilier, vos affaires personnelles, les embellissements que vous avez effectués (peintures, papiers peints, faux plafonds...)

Indépendamment de la garantie de responsabilité civile, les quatre grands risques suivants sont généralement couverts :

- le risque incendie explosion (obligatoire)
- le risque dégâts des eaux (obligatoire)
- le risque vol / vandalisme
- le risque bris de glace

Au titre de ce type de contrat, vous êtes automatiquement garanti contre les dommages causés par :

- des catastrophes naturelles (inondation, avalanche, tremblement de terre...)
- une tempête
- des actes de terrorisme et à des attentats

Pour faire intervenir son assurance en cas de sinistre :

Prévenir l'assureur dans les 5 jours ouvrés suivant le sinistre et lui indiquer

- votre nom et le numéro de contrat
- la date et la nature du sinistre
- la description des dommages. Préciser aussi l'existence des dégâts chez les voisins et dans l'immeuble.

En cas de vol, faire la déclaration dans les 2 jours ouvrés suivant le vol. Joindre le récépissé de la déclaration de vol faite au commissariat de police ou à la gendarmerie.

L'assurance Multirisque Habitation n'est pas obligatoire si vous êtes logé chez un particulier, si vous occupez un logement de fonction, s'il s'agit d'une location saisonnière ou d'une résidence secondaire, sauf si le contrat de location prévoit l'obligation de s'assurer. Il est toutefois recommandé de s'assurer pour son logement dans tous les cas.

Pour plus d'information:

A l'Accueil-Info Étudiants de l'Université de Lorraine :

à Nancy - 91, avenue de la Libération - F-54000 NANCY - Téléphone : 00 33 (0)3 54 50 41 01

à Metz - Ile du Saulcy, 57000 METZ - Téléphone : 00 33 (0)3 87 54 77 77

ou drie-info-contact@univ-lorraine.fr



Il existe en France, différents types d'impôts ou taxes qui pourront vous concerner lors de votre séjour.

4 points importants

1 Les étudiants étrangers sont soumis aux mêmes obligations fiscales que les ressortissants français.

2 Le dépassement de la date exigée pour le règlement d'un impôt donne lieu à des majorations (amendes).

3 Si vous avez un téléviseur, vous avez l'obligation de vous acquitter de la redevance audiovisuelle (125€ pour 2012) sous peine d'une amende de 5%.

4 Votre propriétaire peut exiger le remboursement de la taxe d'ordures ménagères et de la taxe de balayage (généralement incluses dans les charges de votre logement).



La taxe d'habitation :

En principe, les étudiants sont redevables de la taxe d'habitation. Elle est établie annuellement au nom de la personne qui occupe le logement au 1er janvier de l'année en cours à quelque titre que ce soit (en tant que propriétaire, locataire ou occupant à titre gratuit).

- **Calcul de la taxe :**

Cette taxe est calculée en fonction de la valeur locative du logement (surface, qualité, situation), le nombre de personnes y habitant et les revenus. En principe, vous recevrez un avis d'imposition courant octobre. La taxe d'habitation doit généralement être acquittée avant le 15 novembre. Au-delà, le montant sera majoré de 10%.

- **Exonération**

Le fait d'être étudiant ne permet pas d'être exonéré de cette taxe. En revanche, si vous établissez votre déclaration de revenus à votre adresse d'étudiant, vous bénéficierez automatiquement des dégrèvements, abattements ou exonérations prévus en fonction de vos ressources.

Par ailleurs, si vous êtes logé dans une résidence universitaire gérée par le CROUS ou des organismes similaires (foyers, ...) ou si vous êtes logé chez un particulier qui vous loue ou sous-loue une partie de son habitation, vous n'êtes pas soumis à la taxe d'habitation.

La contribution audiovisuelle :

Elle permet de financer les chaînes publiques de télévision et de radio. Dès lors que vous disposez d'un poste de télévision, qu'il vous appartienne ou non, vous êtes redevable de cette taxe. L'avis de redevance audiovisuelle est commun avec l'avis de taxe d'habitation. Elle est donc à régler en même temps que celle-ci. Son montant est de 125€ pour 2012.

[Comment faire ? Qui paie ?](#)

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères :

Les propriétaires d'immeubles au 1er janvier de l'année d'imposition en sont redevables afin de contribuer aux services collectifs de ramassage des ordures ménagères. Ils sont en droit d'en obtenir le remboursement par leur locataire au titre des charges locatives qui lui incombent.

La taxe de balayage :

C'est une taxe de la commune qui est destinée à couvrir les frais de nettoyage des voies publiques. De la même façon, le propriétaire peut vous en demander le remboursement au titre des charges locatives.

L'impôt sur le revenu :

Si vous percevez des revenus (salaires, pensions alimentaires, etc.), vous devez les déclarer, et pour ce faire remplir un formulaire de déclaration de revenus. Même si vos revenus ne sont pas suffisants pour que vous soyez imposable, vous devez impérativement remplir une déclaration.

Les sommes versées aux étudiants en rémunération de leurs travaux de recherches effectués auprès de laboratoires, dans le cadre de contrats passés entre universités et entreprises par exemple, relèvent de la catégorie imposable des traitements et salaires. Toutefois, les indemnités de stage versées par des entreprises à des étudiants ne sont pas imposables lorsque le stage remplit les conditions suivantes :

- il doit faire partie intégrante du programme de l'école ou des études
- il doit présenter pour l'étudiant un caractère obligatoire au regard du règlement de l'école ou être nécessaire à la participation à un examen ou à l'obtention d'un diplôme
- sa durée ne doit pas excéder 3 mois.

Pour plus d'informations :

Impôts / Site de l'administration fiscale : <http://www.impots.gouv.fr/>

Trouver son centre des impôts

Service public : <http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/N13.xhtml>

A noter:
Tout étudiant qui veut travailler en France doit aussi avoir des ressources suffisantes et doit remplir les conditions de ressources pour sa première demande de titre de séjour (voir fiches 3a et 3b)

4 points importants

1 Pour travailler, en tant qu'étudiant étranger, vous devez impérativement être inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur ouvrant droit au régime étudiant de la Sécurité Sociale.

2 Les étudiants étrangers sont autorisés à travailler 964 heures par an, soit l'équivalent d'un emploi à 60% de la durée annuelle du temps de travail (sauf les étudiants Algériens).

3 Les étudiants étrangers ne peuvent pas s'inscrire au Pôle Emploi et percevoir des allocations chômage.

Tout étudiant étranger a le droit de travailler pendant qu'il effectue ses études en France. Il doit pour cela être inscrit dans un établissement d'enseignement lui ouvrant droit au régime de la Sécurité Sociale.

La réglementation :

Un étudiant peut donc se faire embaucher sur simple présentation de son visa de long séjour « CESEDA 311-3 6° » validé de la Vignette OFII, ou de sa carte de séjour temporaire en cours de validité portant la mention « Etudiant », ou du récépissé de demande de renouvellement de celle-ci.

La déclaration préalable :

► L'employeur qui souhaite embaucher un étudiant étranger doit faire une déclaration préalable auprès de la Préfecture 2 jours ouvrables avant cette embauche.

Cette déclaration d'emploi est effectuée

- soit par courrier électronique à l'adresse – pour Nancy : etudiants-etrangers@meurthe-et-moselle.pref.gouv.fr pour Metz : pref-ettrangers@moselle.gouv.fr
- soit par lettre recommandée avec accusé de réception, à l'adresse :

Préfecture de Meurthe et Moselle

Service Étrangers
6 rue Sainte Catherine, CO 60031
54038 Nancy Cedex
Tél. : 03 83 34 26 26
du lundi au vendredi de 08h30 à 15h30

Préfecture de Moselle

Bureau des étrangers
9, place de la Préfecture
BP 71014 – 57034 Metz Cedex
Tél. : 03 87 34 87 34
du lundi au vendredi de 08h30 à 15h30

La déclaration comprend les indications suivantes :

- dénomination sociale ou nom et prénom de l'employeur, adresse, n° SIREN ou URSSAF
 - nom, prénom(s), nationalité, date et lieu de naissance de l'étudiant salarié
 - date prévue d'embauche
 - nature, durée du contrat et nombre d'heures de travail annuel
 - n° visa et de la vignette OFII ou du titre de séjour temporaire de l'étudiant salarié
- Cette déclaration vaut également demande par l'employeur de la vérification de l'authenticité du visa ou du titre de séjour présenté par l'étudiant.

A défaut de réponse du Préfet dans un délai de 2 jours ouvrables, l'obligation est réputée remplie.

Attention : La durée du contrat de travail ne peut être supérieure à la validité de titre de séjour, ni du récépissé. L'étudiant étranger qui travaille dans l'année plus de 964 heures peut se voir retirer sa carte de séjour temporaire par le Préfet.

A noter : ces dispositions ne concernent pas :

- les étudiants Algériens,
- les médecins Faisant Fonction d'Internes (FFI),
- les chercheurs (allocataires de recherche, Attachés Temporaires d'enseignement et de Recherche - ATER),
- les assistants et lecteurs de langues,
- les jeunes au pair

Ils restent soumis à l'Autorisation Provisoire de Travail (APT) délivrée par la DIRECCTE*. Sauf les chercheurs détenant une Convention d'Accueil et un titre de séjour « scientifique-chercheur » qui sont autorisés à travailler à temps plein durant leur séjour.

Durée de travail autorisée :

L'étudiant étranger a désormais la possibilité de travailler à 60% de la durée légale annuelle du temps de travail (soit 964 heures par an de validité de titre de séjour)

- à temps partiel pendant l'année universitaire
- à temps complet, éventuellement pendant les vacances : en été 3 mois entre le 1er juin et le 31 octobre, pour les autres périodes merci de contacter la DIRECCTE* de votre département.

La réglementation concernant les stages :

Si vous êtes **étudiant-stagiaire**, c'est-à-dire que vous devez accomplir, dans le cadre de vos études, un stage professionnel dont la durée est au moins égale à un an, vous devez justifier d'un visa long séjour ou d'une carte de séjour temporaire portant la mention « stagiaire ». Pour les stages de fin d'études, vous devez justifier d'une convention de stage signée par l'entreprise, l'université ou l'école dont vous dépendez et par vous-même. Votre employeur doit ensuite saisir la DIRECCTE qui vérifiera la convention de stage et délivrera une attestation par laquelle elle ne s'oppose pas au suivi du stage.

Plus d'informations :

*DIRECCTE de Meurthe-et-Moselle (54)

23 bld de l'Europe - BP 219 - 54056 Vandœuvre-lès-Nancy Cedex
Tél. : 03 83 50 39 00 / 03 83 50 39 02 (le vendredi)
lundi au jeudi de 9h à 12h et 13h30 à 16h15,
vendredi de 9h à 12h

*DIRECCTE – Unité territoriale de Moselle (57)

32, rue André Malraux – 57046 METZ Cedex 1
Tél: 00 33 (0)3 87 56 59 13
lundi au jeudi de 9h à 11h30 et 13h30 à 16h30,
vendredi de 9h à 11h30 et 13h30 à 16h

Sites Internet à consulter :

CIDJ : <http://www.cidj.com>
Job jeune : <http://www.jcomeune.com/offres-de-job>
Pôle emploi : <http://www.pole-emploi.fr/accueil/>
Service Public : <http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/N107.xhtml>



La Sécurité Sociale est une couverture sociale de base qui donne droit au remboursement d'une partie des frais médicaux.

La mutuelle complémentaire est facultative mais permet de compléter les remboursements de la Sécurité Sociale.

4 points importants

1 Si votre conjoint, concubin ou partenaire PACS est lui-même assuré social, non-étudiant, vous êtes dispensé de l'affiliation et du paiement de la cotisation à la sécurité sociale étudiante et vous pouvez bénéficier du remboursement de vos soins au titre d'ayant-droit de votre conjoint ...

2 Si votre conjoint, concubin ou partenaire PACS est lui-même étudiant, vous devez cotiser tous les deux à la sécurité sociale étudiante.

3 Si vous effectuez un stage obligatoire dans le cadre de vos études, il est considéré comme non-rémunéré si la rémunération mensuelle est inférieure à 30 % du SMIC (Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance) en vigueur.

4 La sécurité sociale rembourse de 35 à 70% du montant des frais médicaux. C'est pourquoi il est fortement recommandé de souscrire une mutuelle complémentaire qui couvre les frais médicaux non remboursés par la Sécu.

La couverture sociale est obligatoire pour tous les étudiants :

En tant qu'étudiant étranger ressortissant d'États hors EEE, vous pouvez être admis au régime de la Sécurité Sociale étudiante en France sous certaines conditions :

- vous êtes âgé de moins de 28 ans au 1er octobre de l'année considérée
- vous poursuivez, dans un établissement d'enseignement supérieur agréé, l'intégralité d'une formation initiale
- vous ne relevez pas d'un autre régime de Sécurité sociale

Au moment de votre inscription dans votre université ou votre établissement, vous devrez vous affilier à la Sécurité Sociale étudiante auprès d'une mutuelle étudiante.

Pour l'année universitaire 2012/2013, le montant de la cotisation à la Sécurité sociale étudiante est de 207€ et vous ne pouvez pas en être exonéré même si vous êtes affilié à un régime public étranger ou à une assurance privée française ou étrangère.

Votre affiliation à la Sécurité Sociale étudiante sera effective à partir du 1er octobre et jusqu'au 30 septembre de l'année suivante.

Assurance maladie :

Pendant la durée de l'année universitaire, votre affiliation à la Sécurité Sociale étudiante vous permet de bénéficier du remboursement des soins pour vous-même et pour vos ayants-droit (conjoint, concubin ou partenaire lié par un PACS, enfant, ...) sous réserve qu'ils ne soient pas eux-mêmes étudiants.

Le remboursement de vos soins est assuré par la mutuelle étudiante que vous avez choisie lors de votre inscription administrative dans votre établissement.

Étudiant stagiaire :

Si vous effectuez un stage non-rémunéré en entreprise pendant vos études et sous réserve qu'il soit obligatoire et donne lieu à la signature d'une convention de stage, vous restez affilié à la Sécurité sociale étudiante.

Si vous faites un stage rémunéré en entreprise, vous pouvez éventuellement bénéficier des prestations prévues par le régime général de la Sécurité sociale (régime des salariés), sous réserve de remplir les conditions d'ouverture de droits. Cela permet éventuellement de bénéficier du versement d'indemnités journalières en cas d'arrêt maladie, par exemple.

Limite d'âge :

A partir de 28 ans, sauf dispositions particulières¹, vous ne pouvez plus être affilié à la Sécurité sociale étudiante. Vos droits au remboursement seront maintenus pendant 1 an à compter de la fin de l'année universitaire au cours de laquelle vous aurez eu 28 ans. Votre mutuelle étudiante continue à assurer le remboursement de vos soins jusqu'au 31 décembre de l'année en cours.

A partir du 1er janvier de l'année suivante, c'est la Caisse d'Assurance Maladie de votre lieu de résidence qui prend le relai, sous réserve que vous avez effectué auprès d'elle les démarches nécessaires.

¹ si vos études sont interrompues pour raison médicale, la limite d'âge de 28 ans est reportée d'un temps égal à celui de la période d'interruption. Cette limite d'âge est également repoussée dans le cas de certaines études longues (médecine, pharmacie, ...) et si vous êtes handicapé et contraint de fait de votre infirmité, de dépasser l'âge de 28ans pour achever vos études entreprises avant cet âge.

Étudiant provenant d'un Etat de l'EEE :

Si vous êtes originaire d'un Etat de l'EEE, vous devez être en mesure de fournir dès votre arrivée la Carte Européenne d'assurance maladie qui vous dispensera d'adhérer au régime de Sécurité sociale française.

Cette carte permet de bénéficier de la prise en charge des soins médicaux nécessaires au cours d'un séjour dans chacun des pays de l'EEE. Elle est individuelle et nominative, valable un an et gratuite.

Dispositions particulières pour les étudiants québécois :

Si vous êtes ressortissant québécois, vous devez présenter le 'Formulaire SE401/Q102 bis' pour être dispensé de l'adhésion à la Sécurité sociale française.

Étudiant salarié :

Si votre activité salariée est régulière et continue tout au long de l'année universitaire, et si vous travaillez au moins 60 heures par mois ou 120 heures par trimestre, vous êtes dispensé de l'affiliation et du paiement de la cotisation à la Sécurité sociale étudiante et vous dépendez du régime général de la Sécurité sociale (celui des salariés).

En revanche, si votre activité est saisonnière (vous travaillez pendant les vacances, par exemple) ou si elle s'interrompt en cours d'année universitaire, vous devez obligatoirement être affilié à la Sécurité sociale étudiante et payer la cotisation.

Si vous avez plus de 28 ans vous devez souscrire une couverture privée ou faire une demande de CMU.

Plus d'informations :

A l'Accueil-Info Étudiants de l'Université de Lorraine : drie-info-contact@univ-lorraine.fr

à Nancy - 91, avenue de la Libération - F-54000 NANCY - Téléphone : 00 33 (0)3 54 50 41 01
à Metz - Ile du Saulcy, 57000 METZ - Téléphone : 00 33 (0)3 87 54 77 77

CPAM - L'Assurance Maladie en Ligne : <http://www.ameli.fr>

Les Mutuelles Étudiantes : MGEL - <http://www.mgel.fr> / LMDE - www.lmde.fr

Service Public : <http://vosdroits.service-public.fr/F675.xhtml>

EmeVia : Le Réseau nationale des mutuelles étudiantes : <http://www.emevia.com/>